

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La filière du Bâtiment et des Travaux Publics

agit pour le SRADDET



CLÉS DE LECTURE & OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

A travers cette troisième édition, la CERC Auvergne-Rhône-Alpes contribue au suivi du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), en proposant une approche orientée sur les enjeux du Bâtiment et des Travaux Publics, complémentaire au suivi réglementaire.

Par la construction, la rénovation et l'entretien des bâtiments et des infrastructures, les entreprises de Bâtiment, Travaux Publics et de l'Industrie des matériaux sont des acteurs essentiels à la transition écologique. Elles participent à réduire les consommations énergétiques des bâtiments, décarboner les mobilités, développer un mix énergétique plus propre, restaurer les milieux naturels pour préserver les ressources et la biodiversité, réduire la quantité de déchets et en améliorer la gestion (valorisation), garantir l'accessibilité aux services dans tous les territoires...

Sans chercher à être exhaustive, cette sélection d'objectifs du SRADDET liés à la filière démontre de la pluralité des enjeux et la trajectoire actuelle au regard des cibles à atteindre d'ici 2030.

Avec le concours



SOMMAIRE

P4

Suivi d'objectifs

P.9

Réduire la consommation énergétique par la rénovation des bâtiments

P.17

NOUVEAU

Faire de la résorption de la vacance locative une priorité

P.19

Réduire les émissions de polluants et de GES par la mobilité décarbonée

P.26

NOUVEAU

Augmenter la production d'énergie renouvelable

P.29

Faire de la région un leader sur la prévention et la gestion des déchets de chantiers

P.35

Préserver la ressource en eau

P.38

NOUVEAU

Préserver les espaces et le bon fonctionnement des grands cours d'eau
Contribuer à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau et des lacs

P.43

Couvrir 100% du territoire en Très Haut Débit

SUIVI D'OBJECTIFS SRADDET

**Indicateurs en lien avec le
Bâtiment, les Travaux Publics et
l'Industrie des Matériaux**



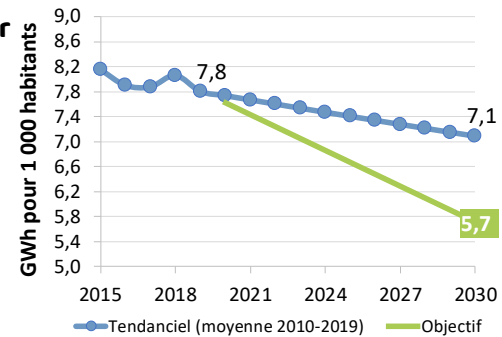


RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS

Objectif 3.8 du SRADDET

● Consommation énergétique secteur résidentiel pour 1000 habitants

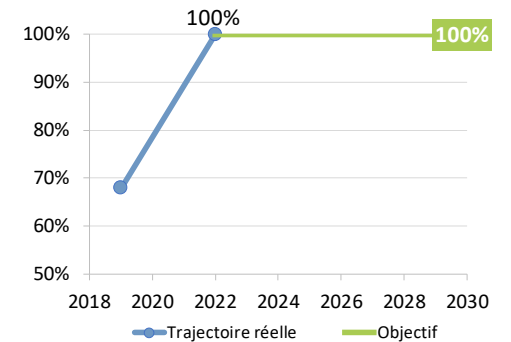
Une baisse tendancielle moyenne pour l'instant trop faible pour parvenir à l'objectif.



● Couverture de la population par un Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat

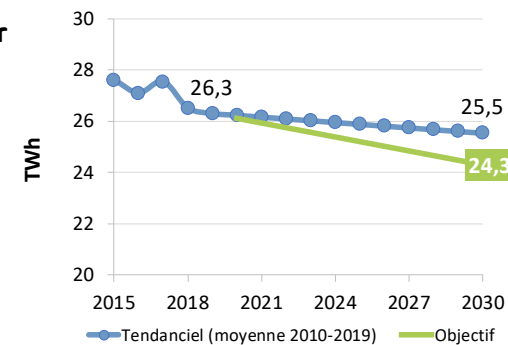
Couverture totale atteinte depuis le 2^{ème} trimestre 2022.

* 2019 : population couverte par une plateforme territoriale de la rénovation énergétique, dispositif préfigurant le SPPEH



● Consommation énergétique secteur tertiaire

Une baisse tendancielle moyenne pour l'instant trop faible pour parvenir à l'objectif.



Objectifs

Tendance

● En ligne avec l'objectif

● En retard

Sources : ORCAE, INSEE, SARE-SPPEH / ADEME-Région

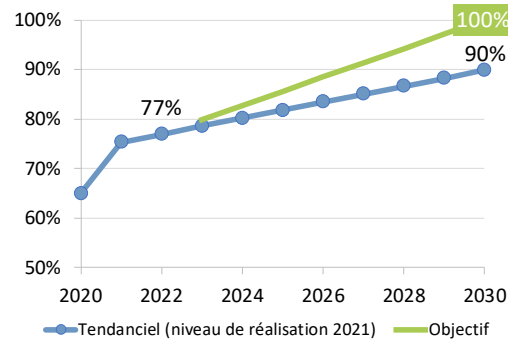


RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ET DE GES PAR LA MOBILITÉ DÉCARBONÉE

Objectif 1.5 du SRADDET

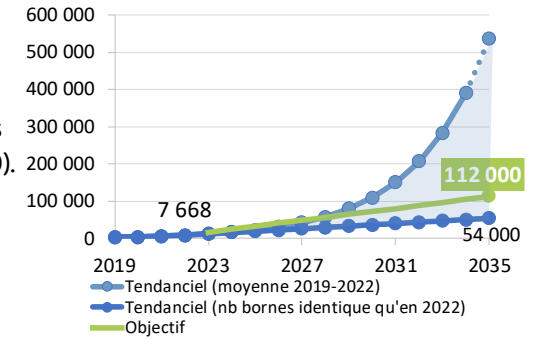
● Avancement du Schéma National Véloroute en région

Au rythme des travaux 2021, il faudrait
14 ans pour terminer les 600 kilomètres
restants.



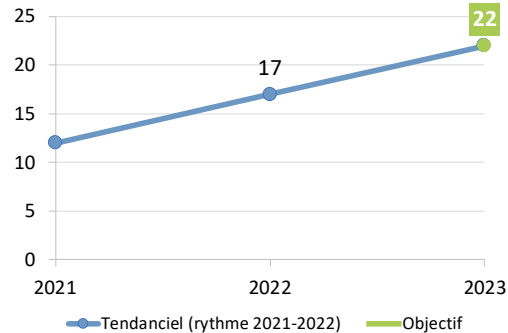
● Nombre de points de recharge électrique*

A l'heure actuelle, le ratio est adapté
avec 1 point de recharge pour 7 voitures
électriques (préconisation U.E : 1 pour 10).
Cependant, pour garantir cette
recommandation au regard de la forte
croissance prévue du nombre de
véhicules électriques, le déploiement
devra continuer d'accélérer.



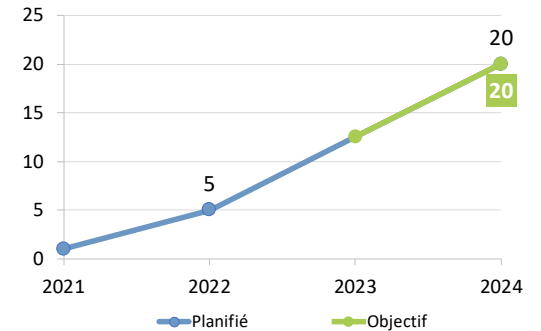
● Nombre de stations GNVolont'air (1 et 2)

Un programme GNVolont'air 2
accompagnant déjà 5 projets de
stations GNV supplémentaires sur les
10 prévus.



● Nombre de stations Hydrogène Zero Emission Valley

Un programme Zero Emission
Valley comptant déjà 3 stations
ouvertes à Saint Priest, Chambéry
et Moûtiers et 2 en travaux sur les
20 planifiées.



— Objectifs ● En ligne avec l'objectif ● En retard
— Tendence

*Réinterprétation d'un objectif qualitatif : thématique suivie dans le SRADDET sans pour autant qu'un objectif quantitatif ait été défini.

Sources : ON3V-Vélo & Territoires, SDES, GIREVE, AURA-EE / SIA-Partners (prévision 2035), Himpulsion, Gaz-mobilité.fr

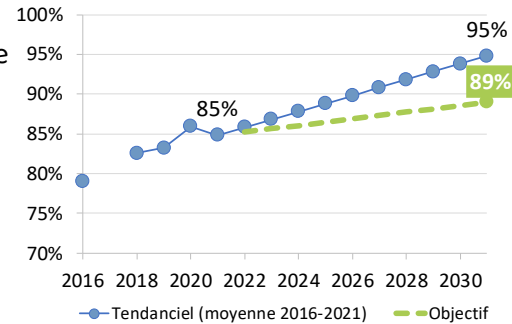


FAIRE DE LA RÉGION UN LEADER SUR LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS DE CHANTIERS

Objectif 8.3 du SRADDET

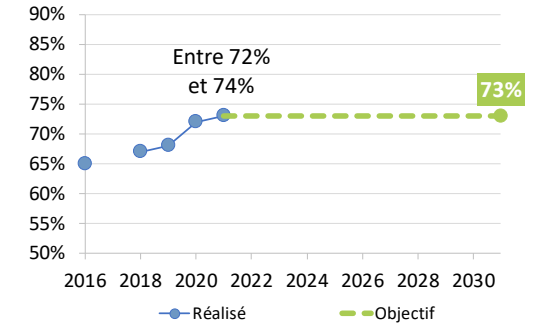
Taux de performance globale de la filière

Une bonne performance globale, en hausse sur deux ans. Si elle suit le rythme 2016-2021 (+1pt par an), la performance globale atteindrait 95% en 2031.



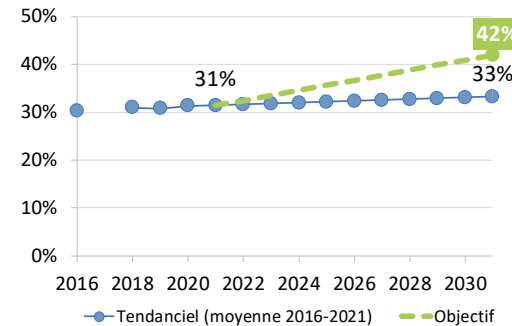
Taux de performance réglementaire

Un secteur de la Construction qui dépasse désormais l'objectif SRADDET de 2031.



Taux de recyclage des déchets inertes

Un taux de recyclage qui se maintient à 31% depuis 2018. Un objectif de 42% en 2031 nécessitant une progression de +1,1pt par an désormais.



Pour en savoir plus :

D'autres objectifs dédiés aux déchets de chantiers ont été définis dans le SRADDET.

Retrouvez l'ensemble des objectifs de cette thématique dans le Suivi 2022 des filières de gestion des déchets de chantier :

- [Suivi 2022 des déchets de chantiers en Auvergne-Rhône-Alpes](#)
- [Lire la vidéo des principaux enseignements](#)



— — Objectifs
— ● Tendances
● En ligne avec l'objectif
● En retard

Source : Enquête CERC Auvergne-Rhône-Alpes 2022 sur données 2021



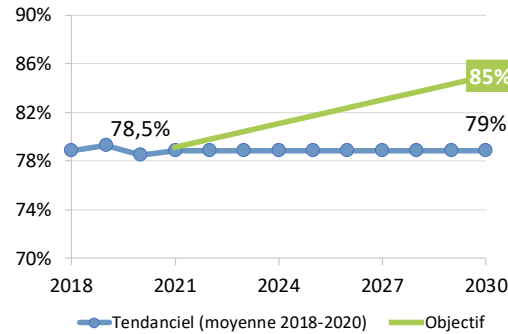
PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Objectif 4.5 du SRADDET

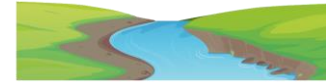


● Rendement du réseau d'eau potable*

Un taux de rendement stable depuis 2018 qui ne permet pas d'atteindre l'objectif fixé par le décret 2012-97.



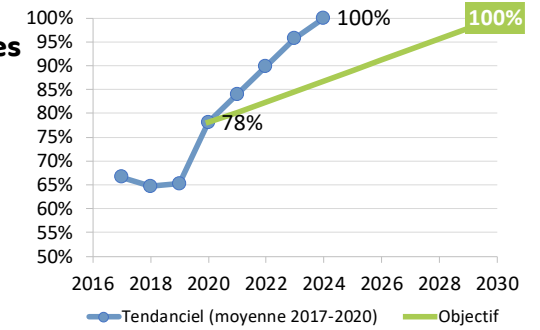
PRÉSERVER LES ESPACES ET LE BON FONCTIONNEMENT DES GRANDS COURS D'EAU /CONTRIBUER À L'ATTEINTE DU BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES LACS



Objectif 3.9 du SRADDET
Objectif 1.6.4 du SRADDET

● Stations d'assainissement conformes (dont la capacité est >2000EH)*

Un taux de conformité qui s'est nettement amélioré mais où les efforts doivent se poursuivre.

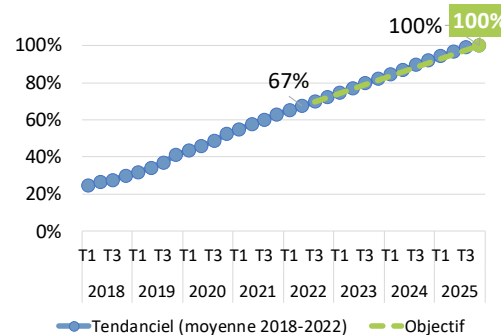


COUVRIR 100% DU TERRITOIRE EN TRÈS HAUT DÉBIT

Objectif 2.1 du SRADDET

● Taux de locaux raccordés au réseau Très Haut Débit

Si la dynamique constatée depuis 2017 se maintient (+2,5 pts par trimestre), l'objectif de couvrir 100% des locaux raccordables d'ici 2025 est atteignable.



- Objectifs
- En ligne avec l'objectif
- En retard
- Tendence

*Réinterprétation d'un objectif qualitatif : thématique suivie dans le SRADDET sans pour autant qu'un objectif quantitatif ait été défini.

Sources : SISPEA 2020, Ministère 2020, ARCEP

RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS

Objectif 3.8 du SRADET



➔ **Une consommation énergétique par habitant du secteur résidentiel en baisse mais à un rythme encore trop faible pour tenir l'objectif de -30% d'ici 2030.**

Le SRADDET comporte un objectif global de réduction de consommation énergétique de -23% par habitant d'ici 2030 avec une déclinaison par secteur. Pour les bâtiments, des trajectoires sont détaillées pour le résidentiel et le tertiaire.

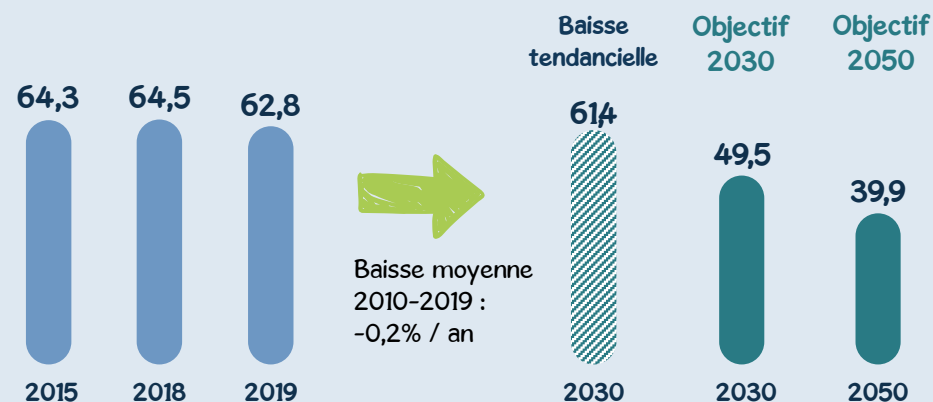
Spécifiquement pour le résidentiel, en 2019, la consommation énergétique du secteur atteignait 62,8 TWh.

En moyenne entre 2010 et 2019, le recul de la consommation énergétique de ce secteur atteint -0,2% par an, soit un rythme de baisse insuffisant pour tenir l'objectif de 49,5 TWh en 2030. En maintenant ce rythme, la consommation atteindrait 61,4 TWh en 2030, soit -4,5% par rapport à 2015 alors que l'objectif a été fixé à -23%. La baisse annuelle devra donc s'accélérer afin de tenir l'objectif.

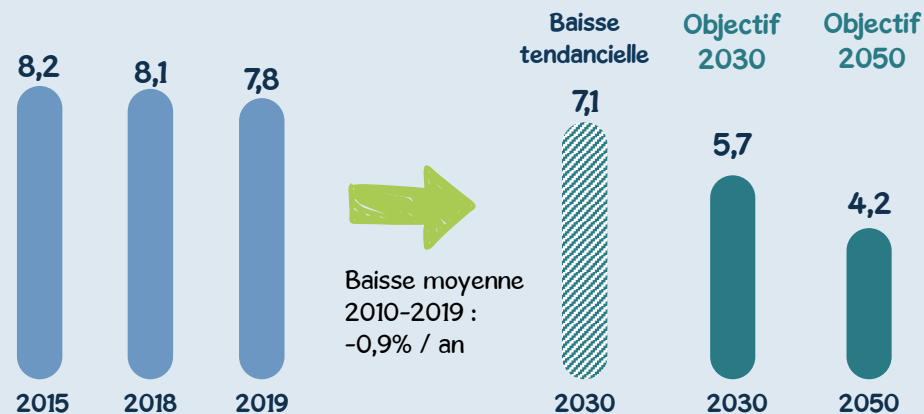
En termes de ratio par habitant, la consommation énergétique du secteur résidentiel représentait 7,8 GWh pour 1 000 habitants en 2019.

La baisse tendancielle constatée entre 2010 et 2019 est en moyenne de -0,9% par an, un rythme pour l'instant trop faible pour parvenir à l'objectif 2030 de 5,7 GWh pour 1000 habitants. Si le rythme de réduction demeure à ce niveau, la consommation énergétique serait en 2030 de 7,1 GWh pour 1 000 habitants, **soit -13% par rapport à 2015, versus un objectif de consommation par habitant de -30%**. Pour atteindre le seuil de 5,7 GWh, la baisse annuelle devra atteindre en moyenne -2% sur la période 2020-2030.

Consommation énergétique du secteur résidentiel en TWh



Consommation énergétique du secteur résidentiel en GWh pour 1000 habitants



Pour en savoir plus :

[Bilan annuel 2021 Transition énergétique et bâtiment durable en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

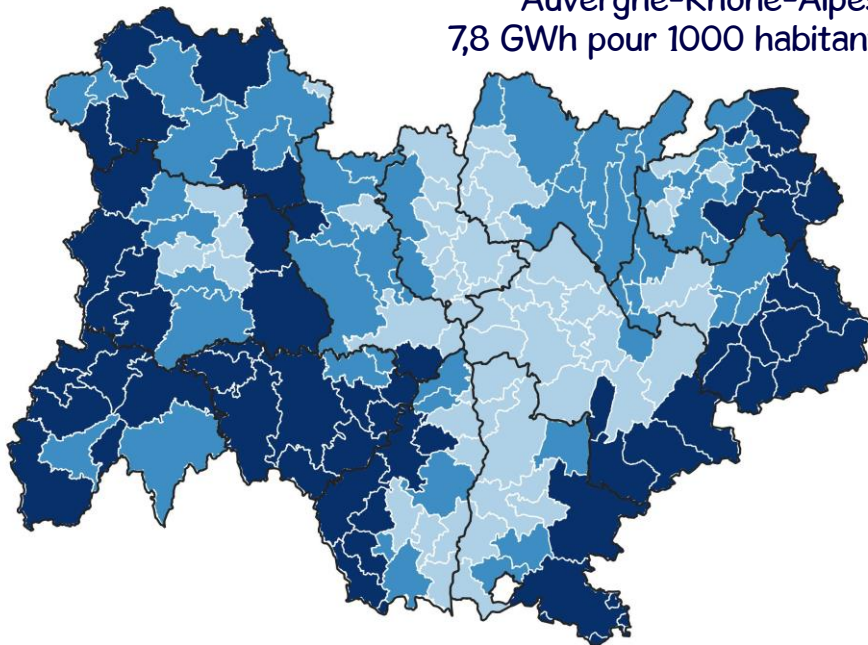
Sources : ORCAE, INSEE

*Hypothèse d'un parc constant en nombre de résidences principales



Consommation énergétique du secteur résidentiel en 2019 pour 1 000 habitants

Auvergne-Rhône-Alpes : 7,8 GWh pour 1000 habitants



Consommation énergétique du secteur résidentiel en 2019 pour 1000 habitants par EPCI

- < 5.7 GWh (objectif 2030)
- Entre 5.7 et 7.8 GWh (niveau régional)
- Entre 7.8 et 9 GWh
- Plus de 9 GWh

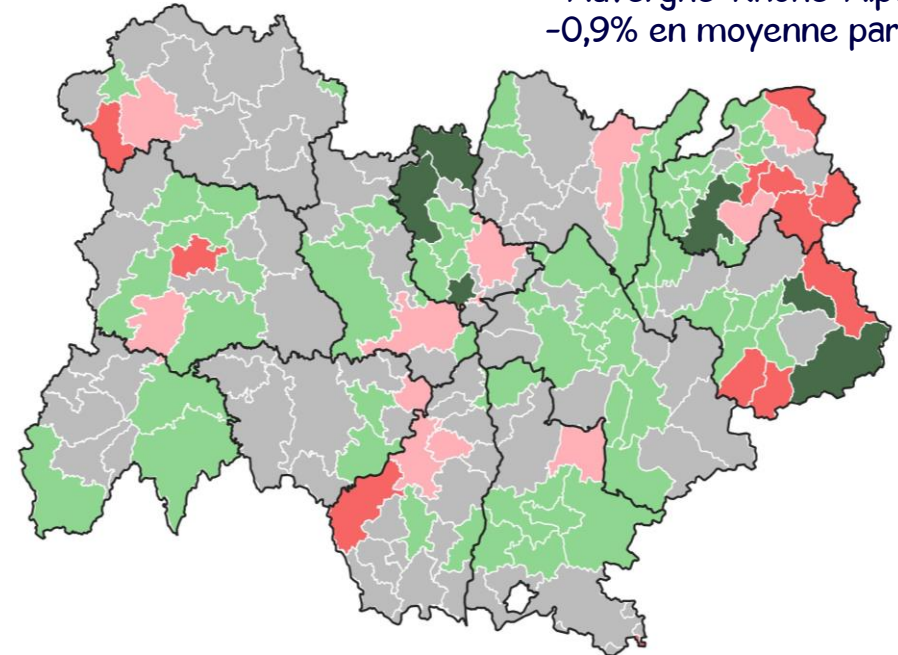
En 2019, aucun EPCI n'avait atteint la consommation énergétique cible par habitant de l'objectif régional 2030 (5,7 GWh pour 1 000 habitants), ni donc de l'objectif 2050 (4,2 GWh/1 000 habitants).

A l'instar des années précédentes, les EPCI du centre de la région bénéficient d'une consommation moindre par habitant. A l'inverse, les niveaux de consommation par habitant s'avèrent plus élevés dans les territoires montagneux et ruraux.

Sources : ORCAE, INSEE

Baisse moyenne annuelle entre 2010 et 2019 par EPCI de la consommation résidentielle pour 1000 habitants

Auvergne-Rhône-Alpes : -0,9% en moyenne par an



Baisse moyenne annuelle de la consommation résidentielle (2010-2019) par EPCI :

- -3% et + | > À la baisse régionale
- -3% à -1,3% | ≈ À la baisse régionale
- -1,3% à -0,5% | ≈ À la baisse régionale
- -0,5% à 0% | < À la baisse régionale
- 0% et + | < À la baisse régionale

De 2010 à 2019, la baisse moyenne de la consommation résidentielle pour 1 000 habitants est plus forte que le rythme régional notamment dans le Rhône, en Isère, l'est de l'Ain, le centre de la Drôme, l'ouest de la Haute-Savoie, dans les intercommunalités autour de Clermont-Ferrand et le Cantal. La consommation résidentielle est en revanche en hausse dans certaines intercommunalités, notamment de montagne à la frontière avec la Suisse et l'Italie.

Sources : ORCAE, INSEE

➔ Des efforts de rénovation des passoires énergétiques très variables selon les départements.

En 2022, 18% des résidences principales d'Auvergne-Rhône-Alpes sont estimées comme étant des passoires énergétiques. Ce calcul prend notamment en compte les évolutions réglementaires du DPE d'août 2021. Le SRADDET ambitionne de réduire cette part à 4% d'ici 2030, ce qui nécessite **la sortie des étiquettes F et G de 65 000 logements* en moyenne chaque année**. D'ici le 1^{er} janvier 2028, les logements en DPE F et G ne pourront plus être proposés à la location (dès 2025 pour les DPE G).

Pour atteindre cet objectif, **l'effort de rénovation est variable selon les départements :**

- Dans le Rhône et l'Isère, même si la part de DPE F et G est plus faible (14% et 16%), les volumes de logements à rénover par an sont plus importants pour y parvenir (11 000 et 8 000 en moyenne par an). Dans le Rhône, les efforts devront porter sur les propriétaires bailleurs (50% de locataires versus 39% en région) et les logements collectifs (70% versus 48% en région), deux caractéristiques pouvant complexifier la mobilisation à la rénovation énergétique.
- A contrario, dans le Cantal, la Haute-Loire et l'Allier, les efforts devront permettre de rénover 2 000, 3 000 et 5 000 logements par an afin de diminuer la part très élevée de passoires énergétiques (> à 25% du parc).
- Puy-de-Dôme, Haute-Savoie et Loire présentent des profils similaires avec un objectif de rénovation de 7 000 logements par an, de même que Drôme, Ardèche, Ain et Savoie (entre 3 000 et 4 000 par an).

Pour en savoir plus :

[MonSuiviRénov', le suivi de la rénovation énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes et ses territoires](#)

Sources : ONRE donnée 2022, INSEE

*Hypothèse d'un parc constant en nombre de résidences principales

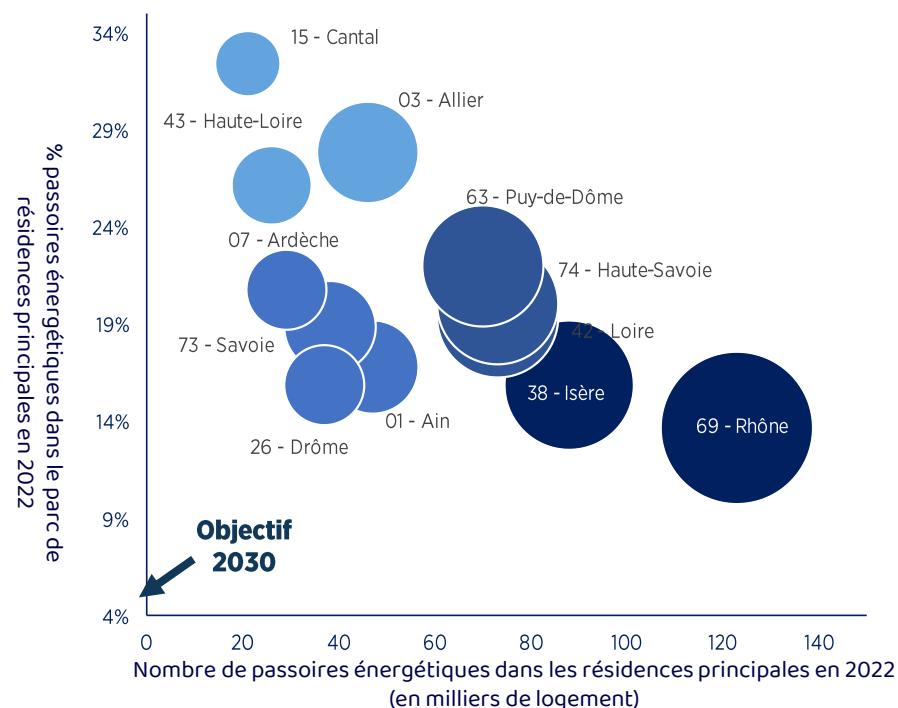


Part de passoires énergétiques (DPE F et G) dans les résidences principales



Passoires énergétiques (DPE F et G) par département

La taille des bulles est proportionnelle au nombre de logements qu'il faudrait rénover en moyenne par an* pour arriver à 4% de DPE F et G en 2030 (Cantal : 2000 → Rhône : 11 000 / an).



➔ Un accompagnement à la rénovation énergétique qui s'est renforcé en 2022.

Sur les trois premiers trimestres 2022, **MaPrimeRénov'** a permis de subventionner 56 850 dossiers, un niveau en hausse par rapport à la même période en 2021 (+3%). Le montant moyen d'aide a augmenté (4,3k€ par logement versus 3,4k€) et davantage de gestes ont été financés par dossier (1,4 en moyenne versus 1,2).

Du T1 au T3 2022, le dispositif **MaPrimeRénov' Sérénité** (ex-Habiter Mieux Sérénité), destiné aux foyers les plus modestes, a financé plus de 2 900 logements, un volume en retrait par rapport à la même période en 2021 (-20%), mais avec un niveau d'aide moyen qui s'est renforcé (15,6k€ par logement versus 13,5k€).

Depuis le 2^{ème} trimestre 2022, le territoire régional est désormais entièrement couvert par **19 SPPEH** (Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat). Du T1 au T3 2022, les SPPEH ont délivré plus de 66 700 informations à des ménages résidant dans des logements individuels, un chiffre en légère croissance par rapport au T1-T3 2021 (+2%). Le nombre de conseils personnalisés prodigués a fortement augmenté (plus de 22 500 conseils, +26%). Par ailleurs, plus de 2 000 informations ont été apportées à des syndicats de copropriétaires (+15%).

L'accompagnement financier et technique à la rénovation énergétique se renforce donc en Auvergne-Rhône-Alpes. Le SRADDET préconise d'atteindre un rythme de rénovation annuelle de **70 000 logements* par an, avec pour ambition de porter ce nombre à 120 000 par an d'ici 2030.**

Pour en savoir plus :

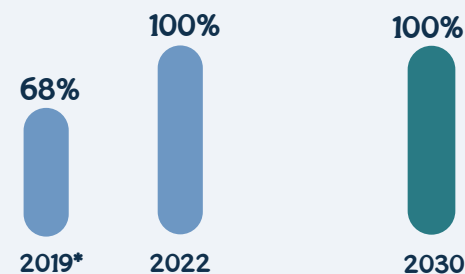
[MonSuiviRénov', le suivi de la rénovation énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes et ses territoires](#) (résultats disponibles par SPPEH)

*A l'heure actuelle, le volume régional annuel de logements rénovés est difficilement appréhendable, du fait des duplications entre les aides, de l'absence de données récentes pour les Certificats d'Economie d'Energie (dernier chiffre régional connu, 2019 : 164 600 dossiers) et du nombre non connu de rénovations énergétiques réalisées en dehors de toutes aides financières.

Sources : ANAH, DREAL, SARE-SPPEH / ADEME-Région, ONRE-SDES

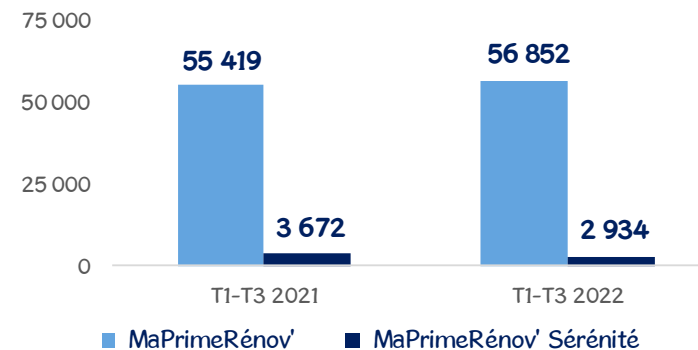


Part de la population couverte par un SPPEH

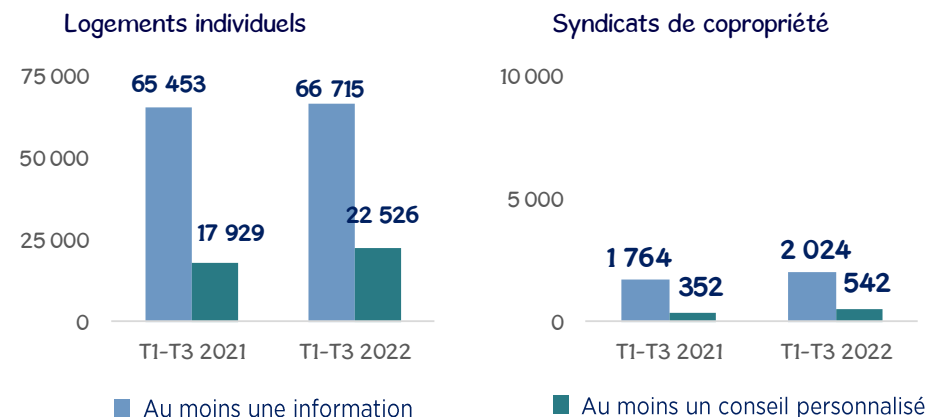


* 2019 : population couverte par une plateforme territoriale de la rénovation énergétique, dispositif préfigurant le SPPEH

Nombre de dossiers engagés MaPrimeRénov' et MaPrimeRénov' Sérénité (T1 2021-T3 2022)



Nombre d'informations et de conseils apportés par le SPPEH (T1 2021-T3 2022)



➔ Dans le parc de logements sociaux, la suppression des passoires énergétiques d'ici 2028 nécessitent de rénover ≈4700 logements par an.

Les logements sociaux représentent ≈13% des logements en Auvergne-Rhône-Alpes.

En 2021, les passoires énergétiques (DPE F et G) constituent désormais **5,5% de ce parc***, un chiffre en baisse comparé en 2018 (-0,9 pt/ -2 500 logements).

≈6 000 logements sociaux demeurent cependant encore classés en DPE G et pourraient être retirés du marché de la location en 2025**. De même, 22 000 logements sont en DPE F, dont l'interdiction de location est prévue pour le 1^{er} janvier 2028.

Les bailleurs sociaux doivent donc encore renforcer leurs efforts de rénovation énergétique. Pour éviter ces interdictions, le rythme moyen de sortie des DPE F et G devrait être d'environ **4 700 logements sociaux par an entre 2022 et 2028** (calcul hors prise en compte de revente ou de démolition/ renouvellement par des logements neufs).

Pour en savoir plus :

*Les données de cette page ne prennent pas en compte les évolutions réglementaires du DPE d'août 2021. Les chiffres correspondent aux logements dont le DPE est renseigné (87% du parc)

**En 2023, les logements en DPE G consommant plus de 450kWh(ENERGIE FINALE)/m² seront considérés comme des logements indécents et ne pourront plus être proposés lors de nouveaux contrats de location. Cela ne concerne qu'une partie des logements en DPE G (le seuil de 450kWh/m² de l'ancien DPE étant calculé en énergie primaire). Source : Service-public.fr

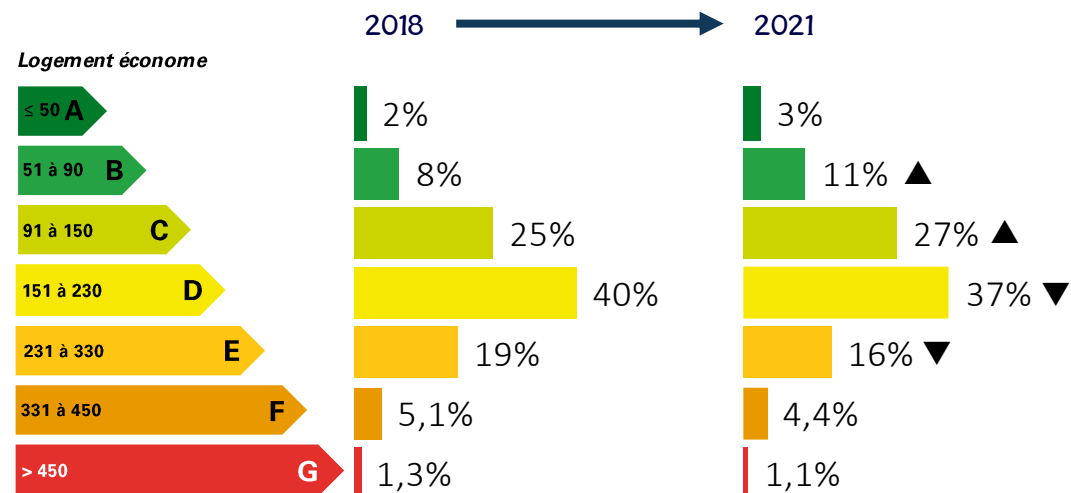
[L'impact du logement social sur les entreprises de Bâtiment en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Sources : RPLS 2021, DREAL

Part de passoires énergétiques (DPE F et G) dans les logements sociaux



Répartition des logements sociaux selon les étiquettes énergétiques



Unité : % de logements sociaux avec étiquette DPE énergie renseignée (87% du parc)

▲ / ▼ : Evolution par rapport à 2018 +/- 1,5pt

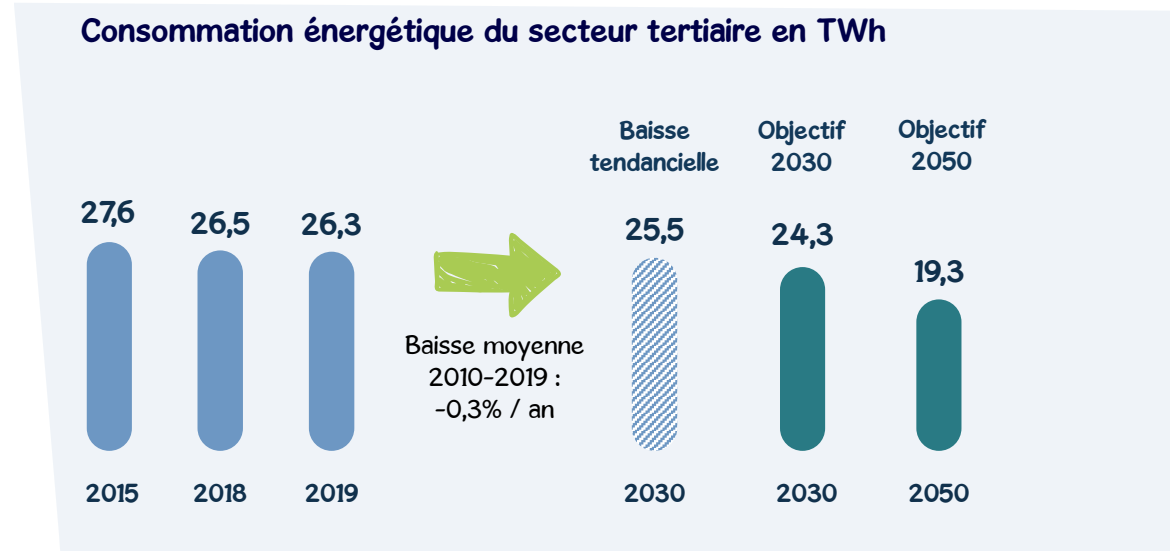
➔ **Des économies d'énergie dans le tertiaire à accentuer, notamment sur les branches d'activité privées assujetties au Décret Tertiaire.**

En 2019, la consommation énergétique du secteur tertiaire* a représenté 26,3 TWh.

La baisse tendancielle constatée entre 2010 et 2019 est en moyenne de -0,3% par an, un rythme pour l'instant trop faible pour parvenir à l'objectif 2030 de 24,3 GWh (-12% versus 2015). Si le rythme de réduction demeure à ce niveau, la consommation énergétique du tertiaire serait en 2030 de 25,5 TWh, **soit -8% par rapport à 2015, versus un objectif de -12%**. Pour atteindre le seuil de 24,3 GWh, la baisse annuelle devra atteindre en moyenne -0,7% sur la période 2020-2030.

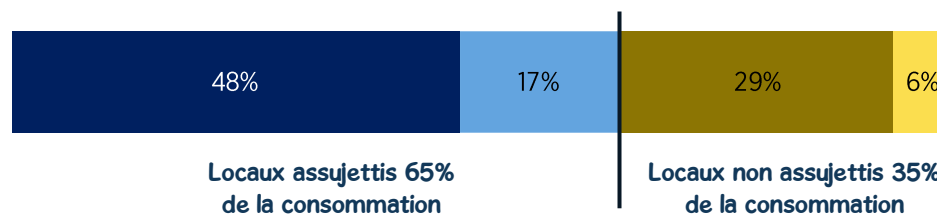
L'atteinte de cet objectif pourra bénéficier de la mise en place du dispositif réglementaire Eco-Energie Tertiaire, visant à atteindre -40% de consommation énergétique d'ici 2030 sur les locaux tertiaires d'une surface >1000 m². En effet, 2/3 de la consommation énergétique du secteur tertiaire provient de ces locaux assujettis.

Parmi ces locaux, l'étude de caractérisation réalisée par la CERC en partenariat avec la DREAL et l'Ademe a montré que les efforts d'économie d'énergie sont à prioriser dans le privé sur les locaux assujettis (48% de la consommation énergétique), notamment dans les **branches d'activité Commerces, Bureaux-administration, Santé-action sociale**, et principalement sur le département **du Rhône**.



Répartition de la consommation énergétique du secteur tertiaire par taille de local et secteur d'activité

- Parc privé Assujetti >1000m²
- Parc public Assujetti >1000m²
- Parc privé non assujetti <= 1000m²
- Parc public non assujetti <= 1000m²



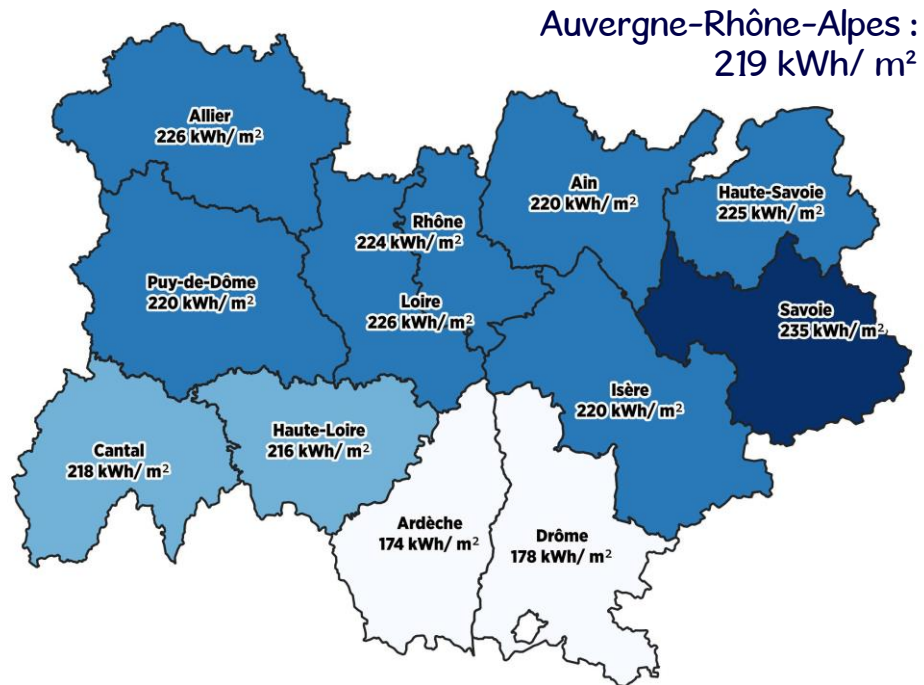
Pour en savoir plus :

[Connaissance et stratégie de rénovation du parc tertiaire d'Auvergne-Rhône-Alpes](#)

*Périmètre ORCAE : Secteur tertiaire, usages spécifiques branches Bâtiment et Chauffage Urbain Tertiaire. Hors Eclairage Public, Stations de ski, Usagers spécifiques.

Sources : ORCAE, Energie Demain

Consommation énergétique du parc tertiaire par rapport à la surface chauffée



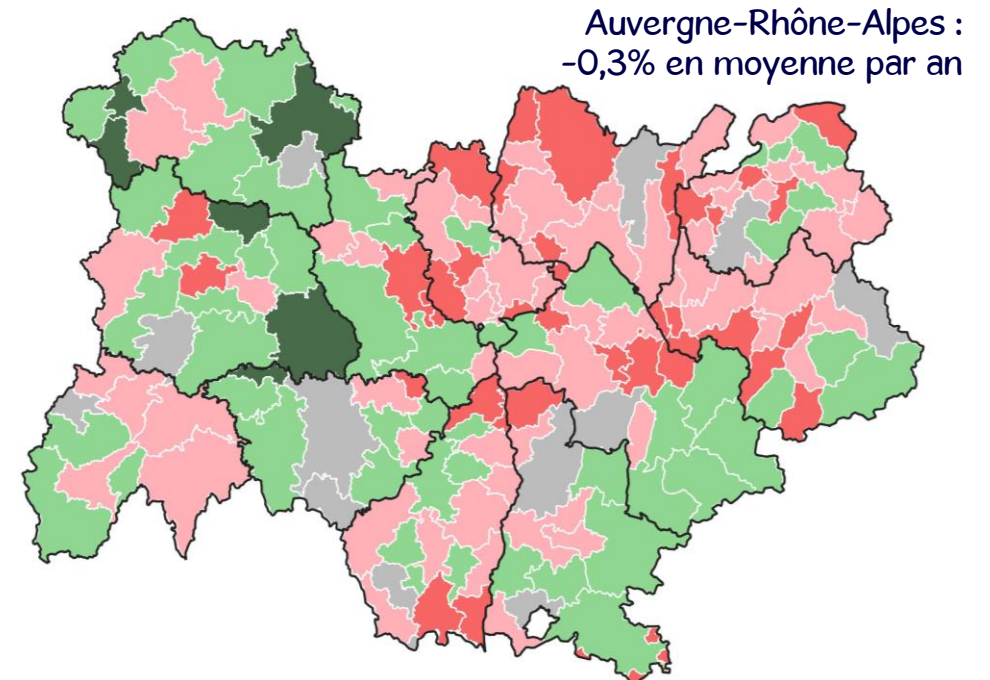
Consommation énergétique du parc tertiaire par m²



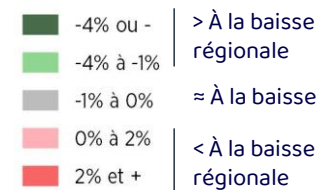
Rapportée à la surface chauffée, la consommation énergétique du parc tertiaire s'établit en moyenne à 219 kWh/m², avec une dichotomie nord/ sud de la région. Deux départements se distinguent par une moindre consommation par m² : l'Ardèche et la Drôme, où les besoins de chauffage sont moins importants (zone climatique H2). A l'inverse, la consommation par m² s'avère plus élevée en Savoie.

Source : Energie Demain

Répartition par EPCI de la baisse moyenne annuelle entre 2010 et 2019 de la consommation tertiaire



Baisse moyenne de la consommation tertiaire (2010-2019) par EPCI :



De 2010 à 2019, la baisse moyenne de la consommation du secteur tertiaire est plus forte que le rythme régional notamment dans des EPCI de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du sud de l'Isère et du sud la Drôme.

La consommation tertiaire est en revanche en hausse dans les intercommunalités situées en Ardèche, au nord de l'Isère, dans le Rhône l'Ain, l'Ouest de la Savoie et la Haute-Savoie.

Source : ORCAE

FAIRE DE LA RÉSORPTION DE LA VACANCE LOCATIVE UNE PRIORITÉ

Objectif 4.2 du SRADET



➔ Un taux de vacance structurelle dans le parc privé de 4% à réduire d'ici 2030.

Le SRADDET incite à faire de la résorption de la vacance locative résidentielle et touristique une priorité des acteurs du territoire.

Concernant le parc résidentiel, au-delà de la vacance dite « frictionnelle » nécessaire à la rotation des ménages dans le parc privé pour garantir la fluidité des biens et l'entretien du parc, la vacance « structurelle » est davantage problématique (logement en attente de règlement de succession, logement gardé vacant pouvant être vétuste...).

D'après la récente étude de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, le taux de vacance « structurelle », c'est-à-dire de plus de deux ans, est ainsi estimé à **4% du parc, soit 154 200 logements**. Dans ces biens, les logements de petite taille sont sur-représentés (une à deux pièces), de même que les constructions anciennes (avant 1919) et leurs propriétaires sont davantage des personnes âgées (75 ans et plus). Ils se situent davantage dans les territoires détendus, les secteurs ruraux, et les communes hors attraction des villes ou les moins urbanisées. Par ailleurs, ce parc comporte une part importante de logements de faible qualité ou vétustes : près de 4 logements du parc privé structurellement vacants sur dix peuvent être considérés comme inconfortables selon la [classification cadastrale de la DGFIP](#).

Taux de vacance dans le parc privé en 2019 :

10% → **390 000 logements**

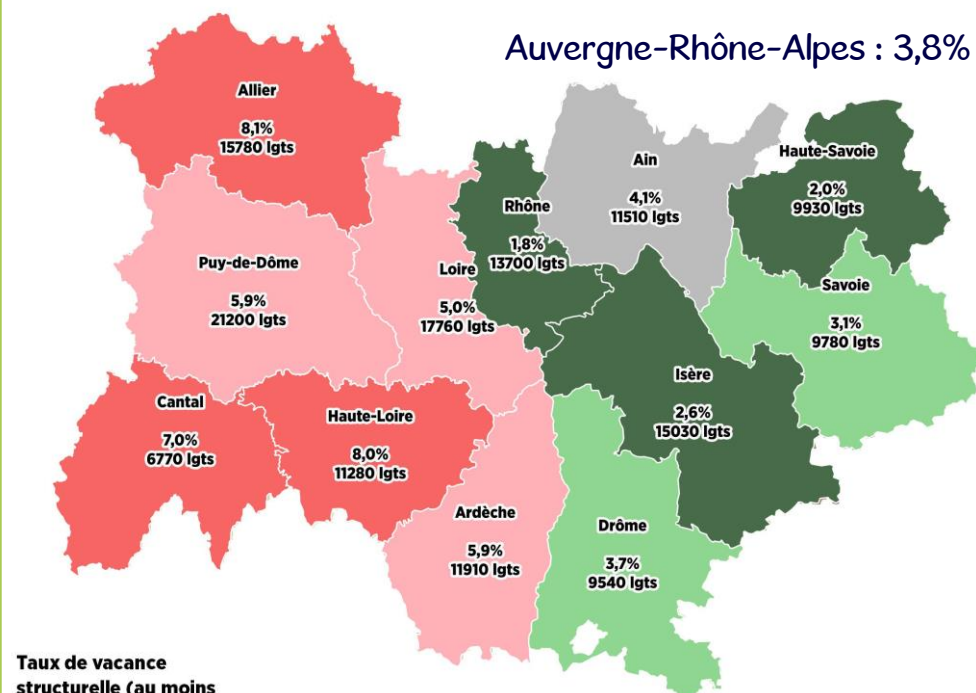
↘ Dont vacance structurelle : 4% depuis au moins 2 ans (154 200 logements)

Pour en savoir plus :

[La vacance structurelle dans le parc privé](#) (DREAL AURA)

Sources : DREAL, Base de données LOVAC 2020, Traitements CERC

Taux de vacance structurelle (au moins 2 ans) dans le parc privé en 2019



Taux de vacance structurelle (au moins 2 ans) dans le parc privé en 2019 :

- <3%
- 3-4%
- 4-5%
- 5-7%
- >7%

Nombre de logements parc privé vacants ≥ 2 ans

Par rapport à l'ensemble du parc privé, la vacance structurelle est particulièrement faible dans le Rhône, la Haute-Savoie et l'Isère (<3%). Les taux de vacance structurelle les plus importants se retrouvent à l'Ouest de la région, notamment dans la Haute-Loire, l'Allier et le Cantal.

Les volumes concernés dépassent les 10 000 logements dans la majorité des départements.

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ET DE GES PAR LA MOBILITÉ DÉCARBONÉE

Objectif 1.5 du SRADDET



➔ **Une pratique du vélo et des aménagements adaptés à fortement accroître d'ici 2030.**

Le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes soutient le développement de solutions de mobilité active (marche et vélo).

Cette volonté se traduit, entre autres, par la réalisation du Schéma National des Véloroutes en région Auvergne-Rhône-Alpes. A date de juillet 2022, 2 043 kilomètres* ont été réalisés sur un objectif planifié de 2 656 km, soit 77%. En 2021, 43 km de réseau cyclable Véloroute ont ainsi été ajoutés. Au rythme annuel 2021, il faudrait 14 ans pour terminer les 613 kilomètres restants du Schéma National des Véloroutes en région, soit en 2036.

De manière générale, le SRADDET incite à favoriser le report modal vers les modes actifs et à concevoir des aménagements adaptés à ces solutions de mobilité. Les objectifs nationaux** visent pour le vélo 2 mètres linéaires d'aménagement par habitant d'ici 2030 et une part modale de 12% dans les déplacements domicile-travail.

Les enjeux d'aménagement de développement de la pratique sont forts pour atteindre ces objectifs en Auvergne-Rhône-Alpes, **le linéaire aménagé ne représentant actuellement que 0,64 ml/hab et la part modale 2,5%.**

Pour en savoir plus :

[Baromètre des infrastructures de la transition écologique en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Sources : ON3V-Vélo & Territoires, Géovélo, INSEE

*Le calcul des linéaires a évolué en 2022 par rapport à 2021. Données non comparables à 2021.

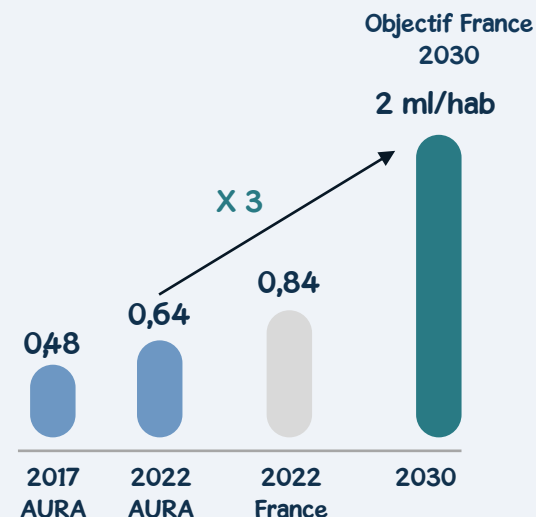
**Objectifs nationaux non déclinés régionalement dans le SRADDET



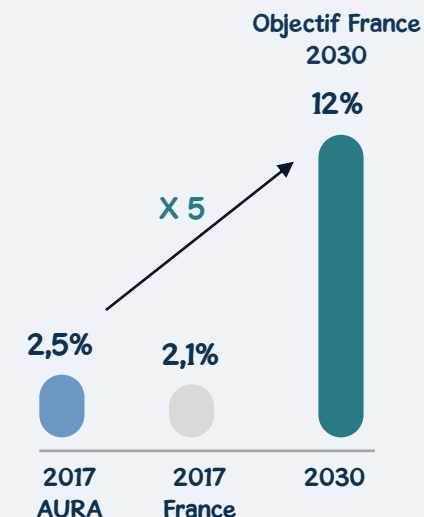
Avancement du Schéma National des Véloroutes en région



Mètre linéaire d'aménagement cyclable par habitant

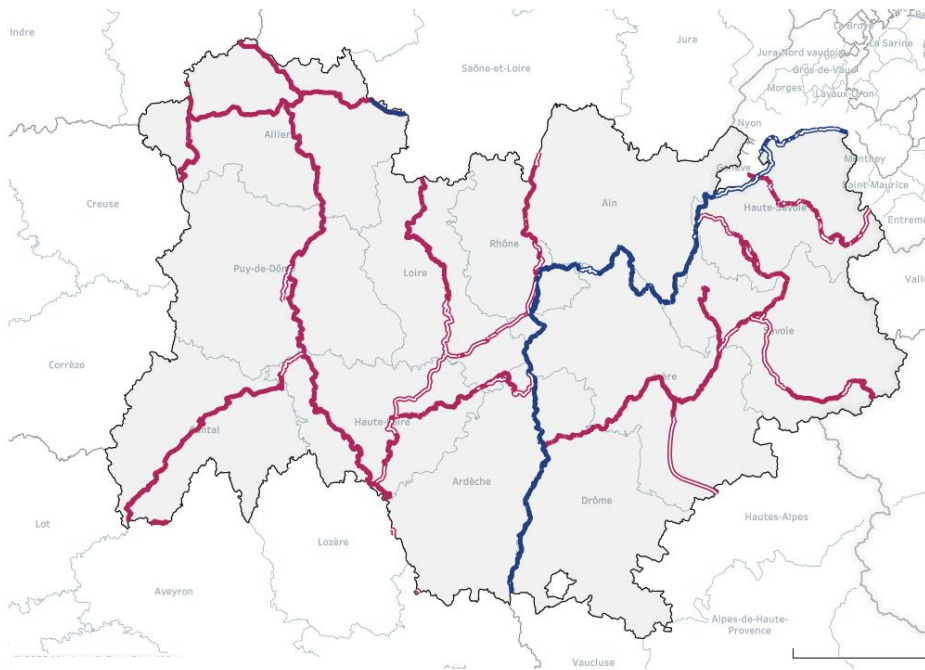


Part modale du vélo Trajets Domicile-Travail



Avancement du Schéma National des Véloroutes en région Auvergne-Rhône-Alpes

Auvergne-Rhône-Alpes : 77% achevé



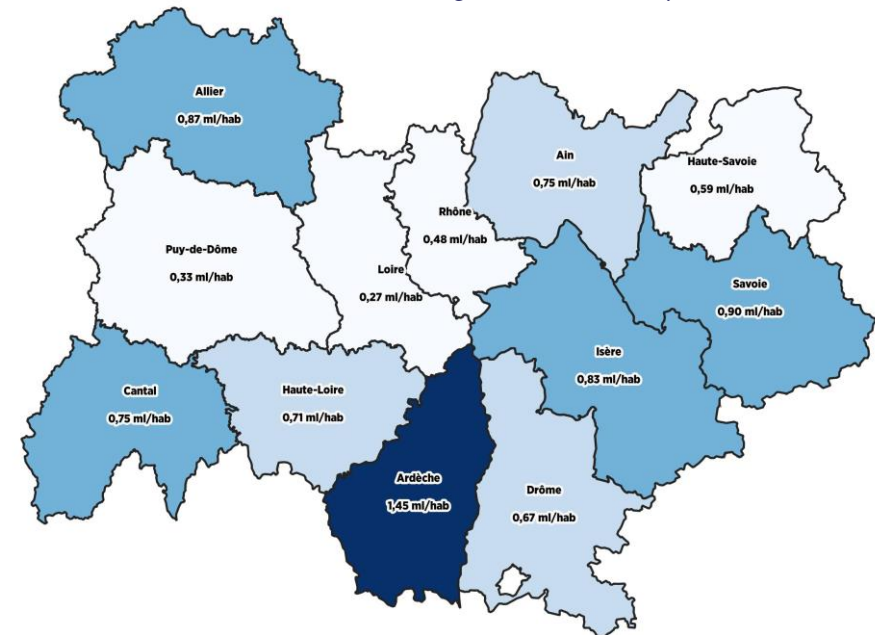
- Véloroute**
- EuroVelo
 - Nationale
 - Régionale
- Avancement**
- Réalisé
 - Non-réalisé

Les principaux itinéraires inachevés correspondent aux axes Saint-Etienne ↔ Puy-en-Velay, Saint-Etienne ↔ Lyon, Grenoble ↔ Hautes-Alpes, autour de Chambéry et au Nord de la Haute-Savoie le long de la frontière Suisse.

Source : ON3V-Vélo & Territoires

Répartition par département du nombre de mètre linéaire d'aménagement vélo par habitant

Auvergne-Rhône-Alpes : 0,64 ml/hab



Mètre linéaire d'aménagement vélo par habitant :

- Moins de 0,6 ml/hab
- 0,6 à 0,75 ml/hab
- 0,75 à 1 ml/hab
- 1 à 1,3 ml/hab
- 1,3 ml/hab et +

Le ratio de mètres linéaires d'aménagement vélo par habitant est très variable par département, sans que le relief/ les zones de montagne suffisent à expliquer les différences.

Il apparaît élevé en Ardèche (1,45ml/hab), tandis qu'il est inférieur à 0,6ml/hab dans la Loire, le Puy-de-Dôme, le Rhône et la Haute-Savoie.

Sources : Géovélo, INSEE

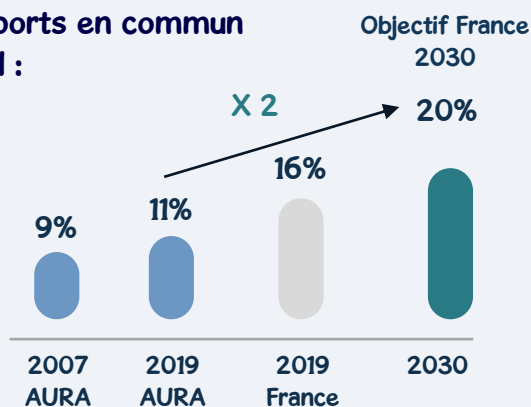
➔ Une part modale des transports en commun sur les trajets Domicile-travail à doubler d'ici 10 ans.

Le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes favorise le report vers les modes de transports de personnes les moins émetteurs de Gaz à Effet de Serre.

En 2019, **11% des actifs de la région utilisaient principalement les transports en commun pour se rendre à leur travail**. A l'échelle nationale*, l'objectif est d'atteindre une part modale de 20% en 2030.

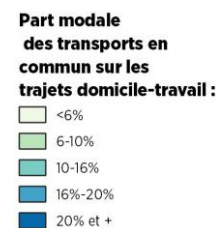
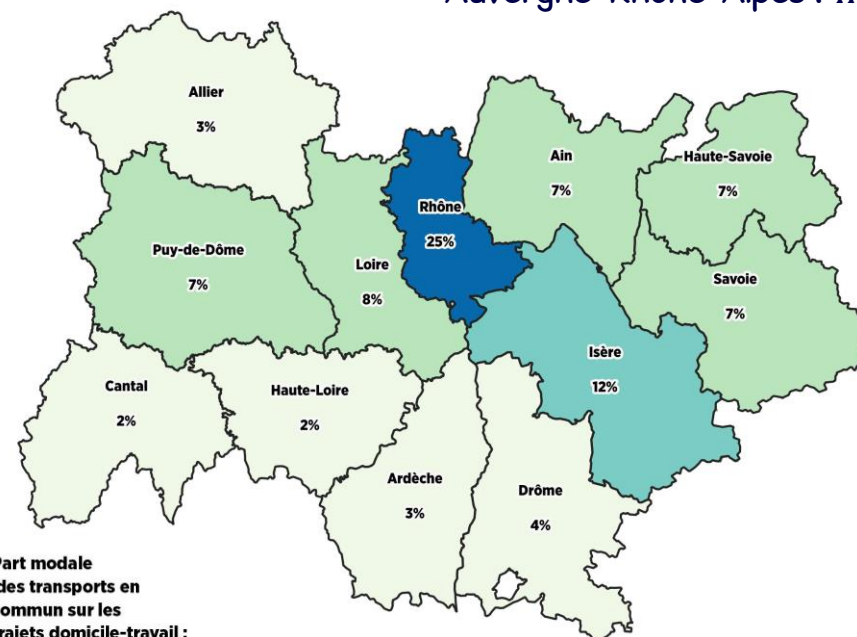
Au niveau régional, cela signifierait doubler la part des transports en commun d'ici 10 ans, avec des efforts importants en Allier, Cantal, Haute-Loire, Ardèche et Drôme où la part modale des transports en commun est inférieure à 6%.

Part modale des transports en commun
Trajets Domicile-Travail :



Répartition par département de la part modale des transports en commun sur les trajets Domicile-Travail

Auvergne-Rhône-Alpes : 11%



Pour en savoir plus :

[Baromètre des infrastructures de la transition écologique en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Source : INSEE

*Objectif national non décliné régionalement dans le SRADDET issu de la [Synthèse du scénario de référence de la stratégie française pour l'énergie et le climat](#)



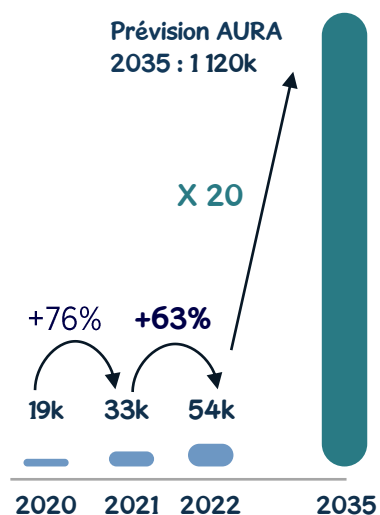
➔ Un essor de l'électromobilité à accompagner avec le développement des infrastructures de recharge.

Au 1^{er} janvier 2022, près de 54 000 voitures particulières étaient 100% électriques en Auvergne-Rhône-Alpes. Si elles ne représentent pour l'instant que 1% du parc régional (diesel : 55%, essence : 43%), le rythme de croissance est rapide (2020/2021 : +76%, 2021/2022 : +63%) et devrait encore s'accroître pour atteindre 1 120 000 véhicules en 2035 (23% du parc) selon les prévisions AURA-EE/SIA-Partners.

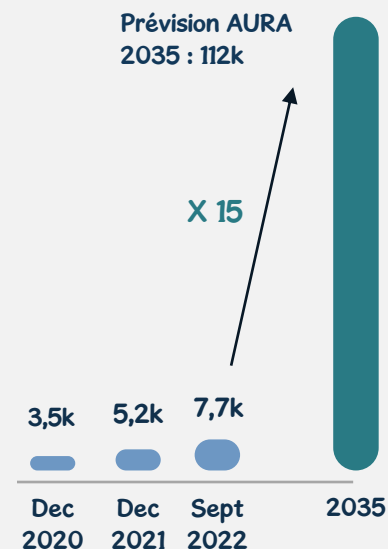
Le nombre de points de recharge est également en forte progression, atteignant 7 668 en septembre 2022. En 2022, il y a désormais **7 véhicules pour un point de recharge, un ratio pour l'instant suffisant** au regard des préconisations de l'Union Européenne, l'objectif étant de demeurer en-dessous du seuil de 10 pour 1.

Le développement des infrastructures de recharge est cependant à suivre au regard des prévisions de forte croissance des véhicules électriques et notamment de la finalisation des schémas directeurs des infrastructures de recharge en cours de réalisation par les syndicats d'énergie et/ ou les Métropoles.

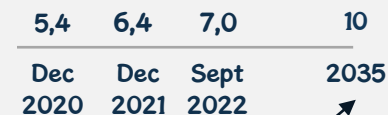
Nombre de voitures particulières électriques ou hydrogène* (en milliers)



Nombre de points de recharge



Ratio du nombre de voitures par point de recharge :



Préconisation Union Européenne**
(plus le ratio est faible, plus la situation est favorable)

Pour en savoir plus :

[Baromètre des infrastructures de la transition écologique en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

*Le suivi du parc automobile du Ministère ne distingue pas les Voitures Particulières électriques et hydrogènes. Le nombre de VP hydrogène est cependant pour l'instant très faible (400 en France en 2022).

**Directive sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs (préconisation à titre indicatif)

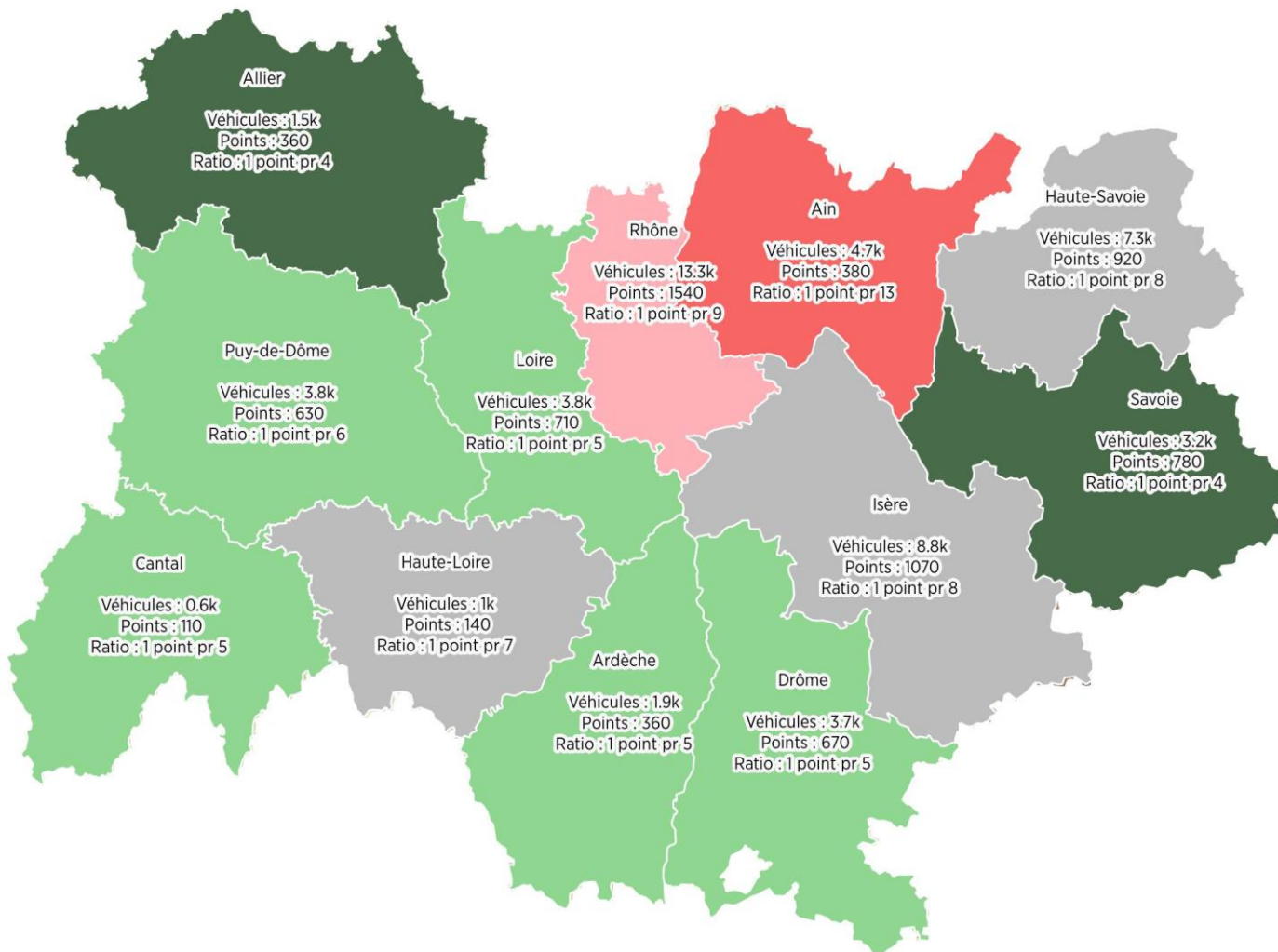
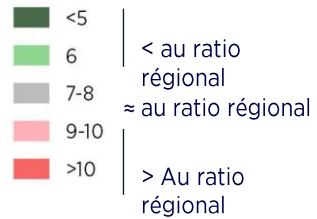
Sources : SDES, GIREVE, AURA-EE / SIA-Partners (prévision 2035)

Nombre de voitures particulières électriques (en milliers), de points de recharge électriques publics et ratio du nombre de véhicules par point de recharge

A l'exception de l'Ain, le ratio du nombre de véhicules électriques par point de recharge public est conforme à la préconisation de l'Union Européenne (≤ 10).

Le Rhône est cependant en retrait par rapport à la moyenne régionale : 1 point pour 9 véhicules électriques versus 7 à l'échelle régionale.

Nombre de véhicules électriques par point de recharge :



Sources : SDES, GIREVE septembre 2022

➔ Des programmes GNVolont'air 2 et Zéro Emission Valley en cours de déploiement.

Le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes promeut le développement et l'utilisation de sources d'énergie bas carbone, et notamment le GNV et l'hydrogène à travers les dispositifs GNVolont'air 2 et Zéro Emission Valley.

Un soutien financier à l'achat de véhicules GNV et Hydrogène est ainsi octroyé lorsqu'ils sont achetés dans le cadre de la mise en place d'une station publique.

En 2022, ces programmes sont en plein développement, avec **5 territoires d'implantations de stations déjà identifiés pour les stations GNVolont'air 2, et 5 stations hydrogènes Zéro Emission Valley inaugurées, en travaux ou planifiées.**

Par ailleurs, fin 2022, la Région a été lauréat pour la seconde fois de l'appel à projets « Ecosystèmes territoriaux » de l'ADEME pour le déploiement de la mobilité lourde hydrogène. Au total, 80 véhicules lourds dont 90% de véhicules rétrofités bénéficieront d'une aide de l'ADEME. En ce qui concerne les infrastructures, l'aide bénéficiera notamment à la société Himpulsion avec le financement de 2 électrolyseurs et l'augmentation de capacité de 15 stations de distribution Hydrogène permettant la recharge de véhicules lourds.

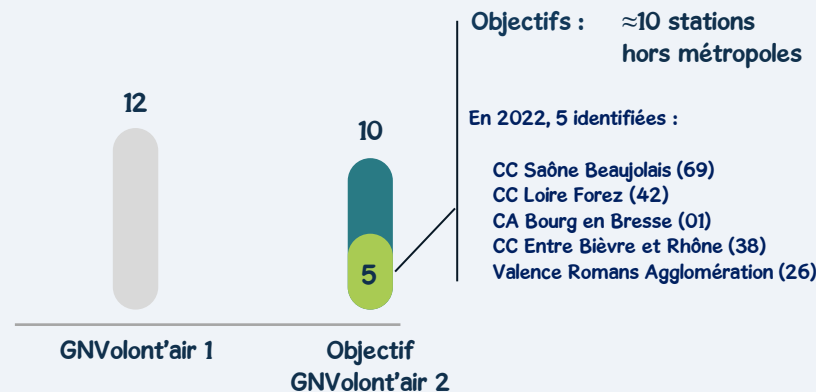
Pour en savoir plus :

[Baromètre des infrastructures de la transition écologique en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

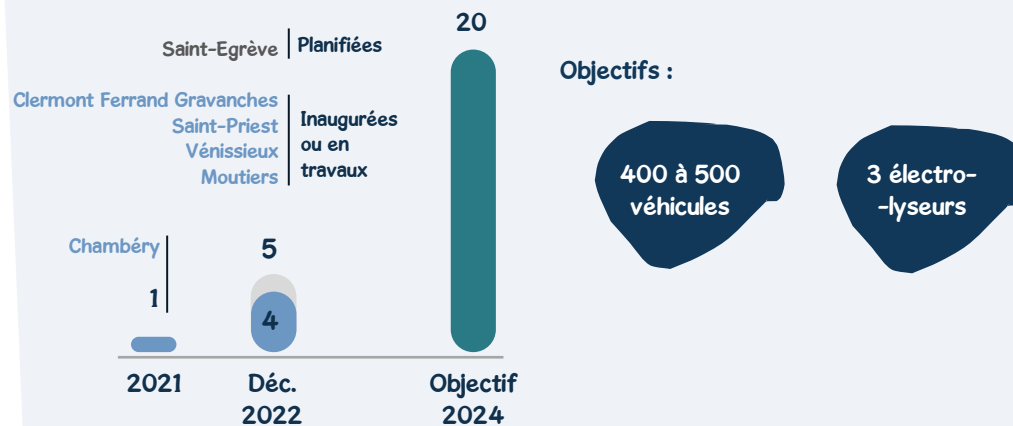
Sources : Himpulsion, Gaz-mobilité.fr



Nombre de stations GNVolont'air 1 (2017-2020) et 2 (2021-2023)



Nombre de stations hydrogène Zéro Emission Valley



AUGMENTER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Objectif 3.7 du SRADDET



➔ Une production d'énergie renouvelable en ligne avec la trajectoire pour atteindre l'objectif de +54% d'ici 2030.

En 2020, 45,9 TWh d'énergie renouvelable* ont été produits en Auvergne-Rhône-Alpes. D'ici 2030, **l'objectif du SRADET est d'atteindre 71,2 TWh** (+54% versus 2015**). Ce volume pourrait être réalisable en maintenant le rythme de production constaté entre 2011 et 2020 (+4,4%/an). **Or, les rythmes de développement sont très différents selon les filières pouvant nuire à l'atteinte de cet objectif.**

Les objectifs pour l'hydroélectricité correspondent à une production proche de 2021 mais les marges de progression apparaissent limitées et soumises aux aléas climatiques.

Le développement des énergies renouvelables passe par 4 filières :

- le photovoltaïque pour lequel la trajectoire de déploiement actuelle permettrait d'atteindre les objectifs,
- le bois énergie où l'atteinte attendue du doublement de la production requiert une accélération de son développement,
- l'éolien et la méthanisation, des filières en plein développement pour lesquelles une augmentation de production est nécessaire pour tenir les objectifs ambitieux (x3,6 pour les parcs éoliens et x8 pour la méthanisation en cumulant chaleur, électricité et gaz injecté dans le réseau).

Pour en savoir plus :

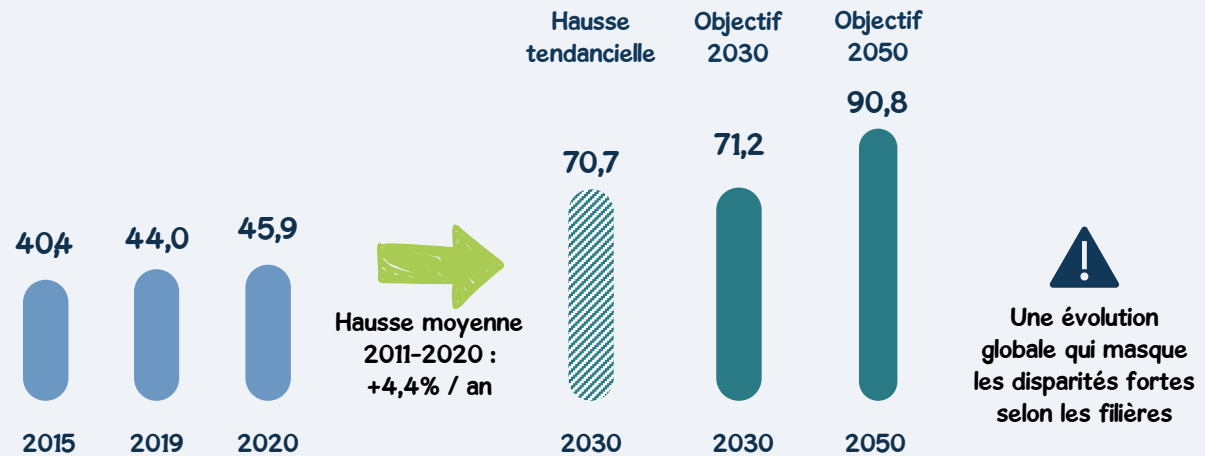
*Energie renouvelable : Hydroélectricité, photovoltaïque, éolien, Bois-énergie, méthanisation, solaire thermique, PAC / Géothermie, incinérateurs, Chaleur Fatale

**en raison de la variabilité forte de la production d'hydroélectricité, une valeur lissée de production totale de 46,2 TWh a été définie pour l'année de référence de 2015 dans le cadre de la scénarisation du SRADET

[Baromètre des infrastructures de la transition écologique en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Sources : ORCAE, SDES

Production d'énergie renouvelable en TWh



Zoom sur la production des principales énergies en TWh (hors hydroélectricité)

Filière	Production 2020 (TWh)	Facteur	Objectif 2030 (TWh)	Commentaire
Bois Energie	11,9	x 1,7	19,9	Déploiement à accélérer
Photovoltaïque	1,3	x 5,4	7,1	Trajectoire actuelle favorable
Eolien	1,3	x 3,6	4,8	Déploiement à accélérer
Méthanisation	0,7	x 8	5,9	Déploiement à accélérer

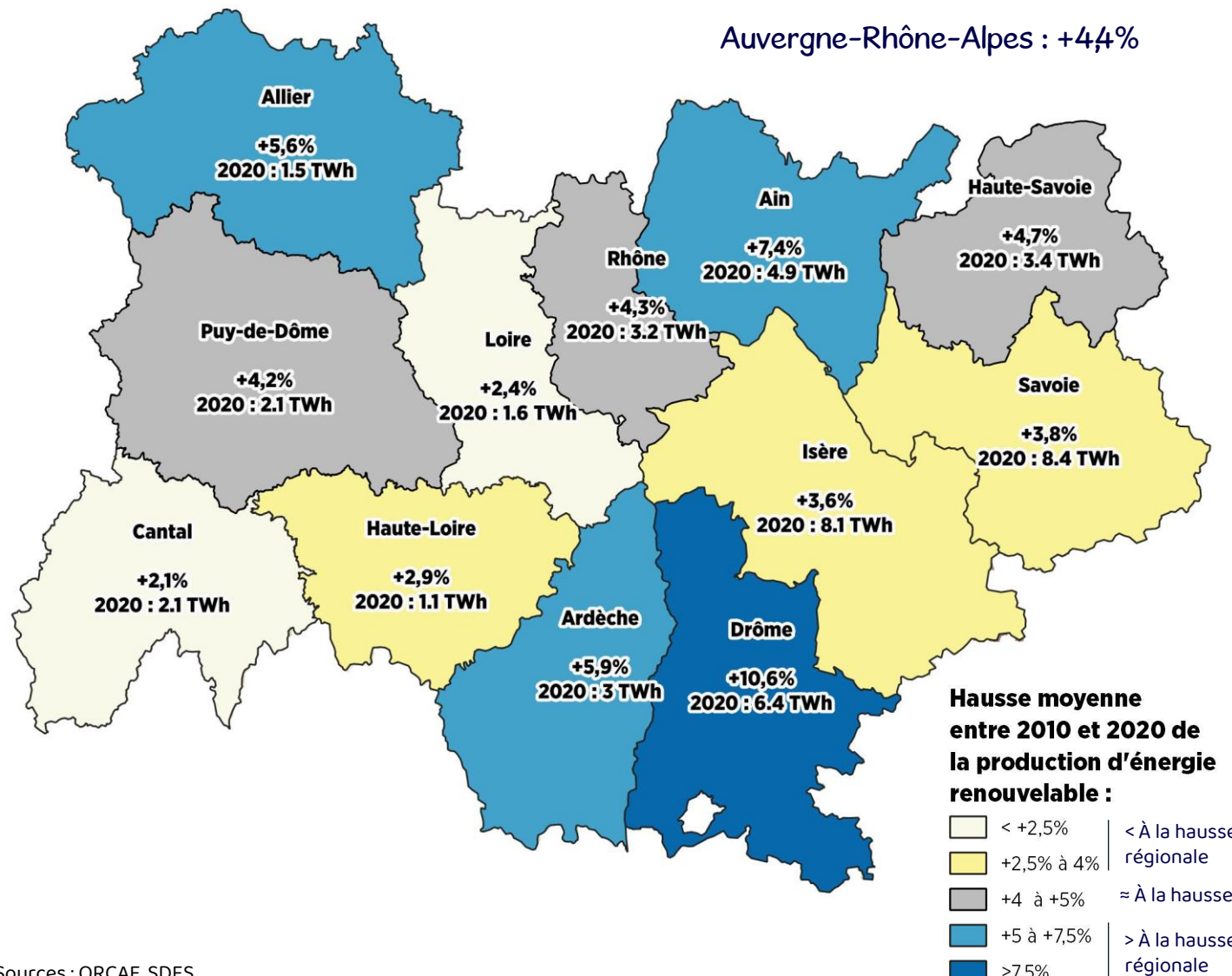
Trois départements comptabilisent la moitié de la production régionale d'énergie renouvelable : la Savoie, l'Isère et la Drôme, portés par l'hydroélectricité.

De 2011 à 2020, la croissance de la production d'énergie renouvelable a été plus forte que le rythme régional en Drôme, Ain, Ardèche et Allier. Elle est en revanche en retrait dans le Cantal et la Loire.

Spécifiquement selon les types d'énergie :

- l'hydroélectricité s'est en moyenne davantage développée dans la Drôme et l'Ain,
- le bois énergie est plutôt constant quel que soit le département,
- le photovoltaïque a progressé en moyenne d'au moins 10% par an dans tous les départements, avec une hausse plus marquée dans le Cantal et l'Allier,
- l'éolien, présent dans 8 départements, s'est particulièrement développé dans l'Ain (récemment) et l'Allier,
- le biogaz a également bien augmenté sur la majorité du territoire et notamment en Haute-Savoie, dans le Rhône et le Cantal.

Répartition par département de la hausse moyenne entre 2011 et 2020 de la production d'énergie renouvelable



Sources : ORCAE, SDES

FAIRE DE LA RÉGION UN LEADER SUR LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS DE CHANTIERS

Objectif 8.3 du SRADET



➔ Un secteur de la Construction dépassant l'objectif réglementaire.

L'année 2021 a été marquée par la reprise de l'activité Bâtiment et Travaux Publics, ce qui a entraîné une hausse du gisement de déchets produits (sans toutefois revenir au niveau haut de 2019).

Ces hausses de volume n'ont cependant pas impacté la bonne performance générale de la filière (85%, +2 points versus 2019). Sur le taux réglementaire de la Loi AGEC, la filière se situe au dessus du seuil réglementaire (70%) et **atteint même désormais l'objectif 2031 fixé dans le SRADDET** Auvergne-Rhône-Alpes (73%).

Ces résultats sont permis grâce au maintien du maillage d'installations spécialisées dans la gestion des déchets de chantiers, notamment les plateformes de recyclage (340) et les carrières acceptant des déchets pour réaménagement (179). Le nombre d'Installations de Stockage de Déchets Inertes continue cependant à se réduire (85 versus 92 en 2019).

Après une année 2020 atypique (du fait de la crise sanitaire et économique de la Covid-19), la composition des déchets inertes réceptionnés est revenue à celle constatée les années précédentes : majoritairement des terres et matériaux meubles non pollués (58%), des matériaux recyclables déjà triés en amont (26%) et des déchets inertes en mélange (16%).

Pour en savoir plus :

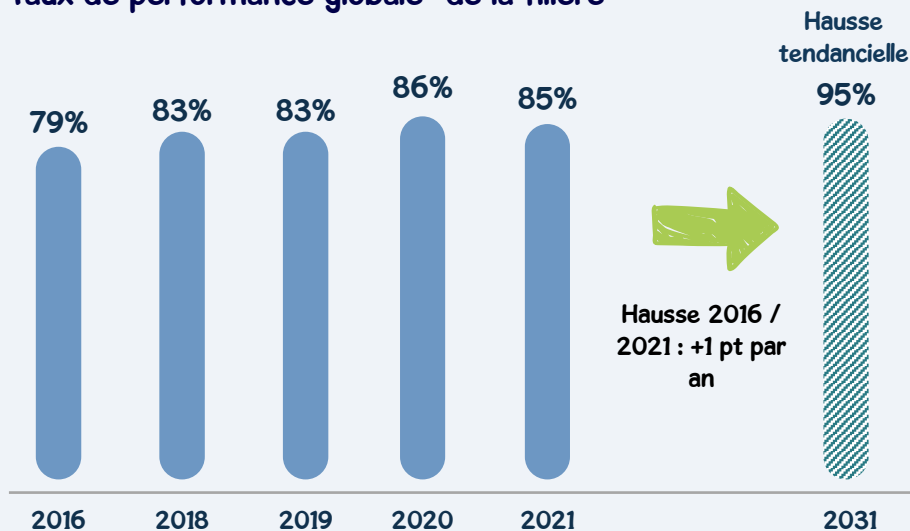
[Suivi 2022 des déchets de chantiers en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

*Taux de performance globale de la filière : Tonnage de déchets et matériaux (inertes, non dangereux, dangereux) valorisés rapporté au gisement produit sur les chantiers.

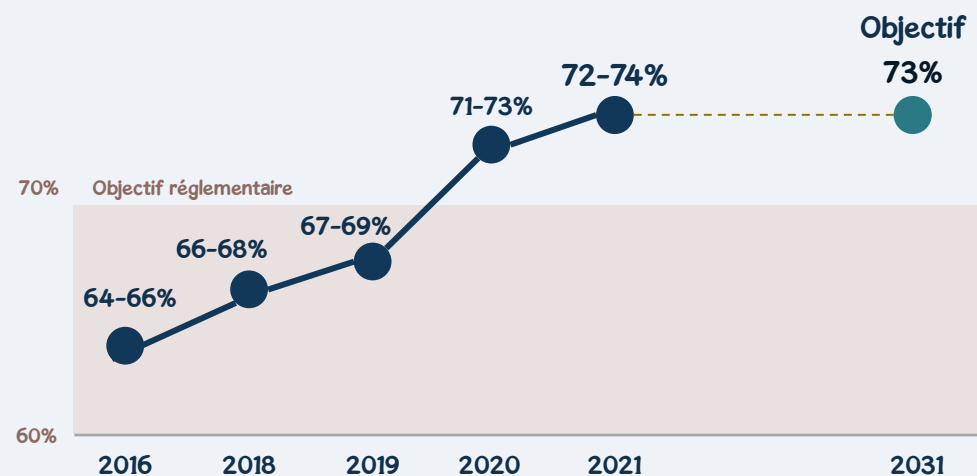
**Taux de performance réglementaire : Taux de performance globale de la filière, mais en excluant du calcul les terres et matériaux meubles non pollués, les gravas et matériaux rocheux et les déchets dangereux. En revanche, ce calcul inclut les déchets générés lors des travaux des ménages. Les résultats sont proposés sous forme de fourchette afin d'inclure les différentes hypothèses.

Source : Enquête CERC Auvergne-Rhône-Alpes 2022 sur données 2021

Taux de performance globale* de la filière



Taux de performance réglementaire**



➔ Un développement du réemploi et du recyclage nécessaire pour atteindre les objectifs SRADDET.

Le réemploi des matériaux inertes directement sur les chantiers est un levier majeur pour réduire les volumes de déchets sortants des chantiers.

Après un niveau haut atteint en 2020 (année atypique), le taux de réemploi 2021 demeure en progression par rapport à 2019 (+0,6 point). **La tendance à la hausse est cependant fragile et l'objectif 2031 est un cap ambitieux au regard du rythme actuel** : si la hausse annuelle se maintient chaque année à +0,6 point (une hypothèse plutôt optimiste), le taux de réemploi en 2031 serait de 32%.

Une fois réceptionnés dans les installations, le recyclage des déchets inertes est un mode de valorisation permettant de disposer de matériaux se substituant à l'extraction de ressources minérales. La région Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un maillage important de plateformes de recyclage. Ce sont ainsi 340 sites recensés en région (cf. carte page 33). Le tonnage de déchets inertes recyclés oscille entre 5 et 6,3 millions de tonnes selon les années. **Le taux de recyclage ne varie cependant pas depuis 2018, se maintenant à 31%**. Il faudrait désormais qu'il augmente de +1,1pt par an en moyenne pour atteindre l'objectif de 42% en 2031, un rythme de progression ambitieux au regard des dernières années.

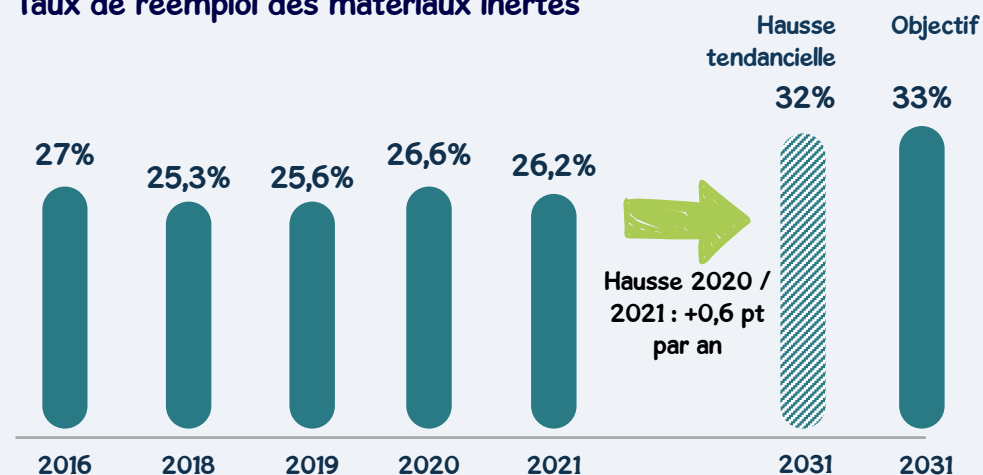
Définition :

***Taux de recyclage des déchets inertes** : tonnage de déchets inertes recyclés / concassés dans les installations spécialisées rapporté au tonnage total de déchets inertes réceptionnés dans ces installations.

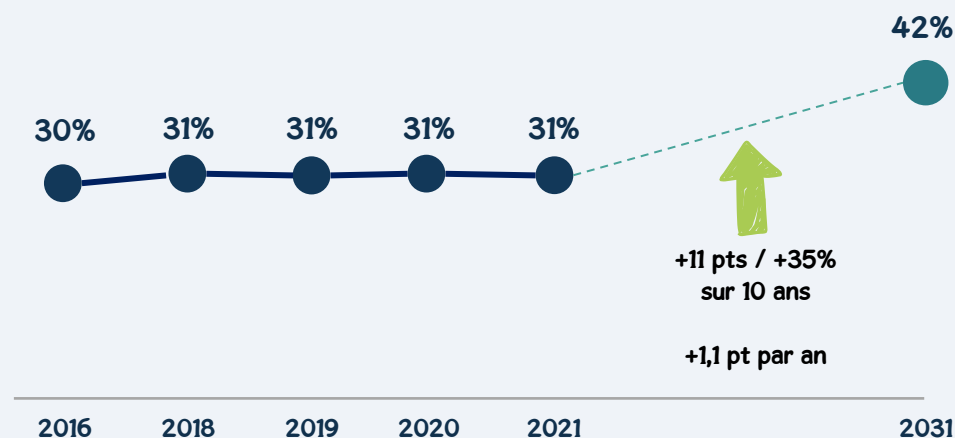
Source : Enquête CERC Auvergne-Rhône-Alpes 2022 sur données 2021



Taux de réemploi des matériaux inertes



Taux de recyclage des déchets inertes*



Des taux élevés de recyclage sont régulièrement atteints en Ardèche, Cantal et Haute-Loire.

Ils sont généralement plus bas en Allier et Puy-de-Dôme.

En Savoie, la performance de recyclage est en baisse en 2021, après avoir été autour de 40% entre 2018 et 2020.

Taux de recyclage des déchets inertes de chantiers :

<22%	< À la moyenne régionale
22-28%	≈ à la moyenne régionale
28-34%	> À la moyenne régionale
34-40%	> À la moyenne régionale
>42%	> À la moyenne régionale

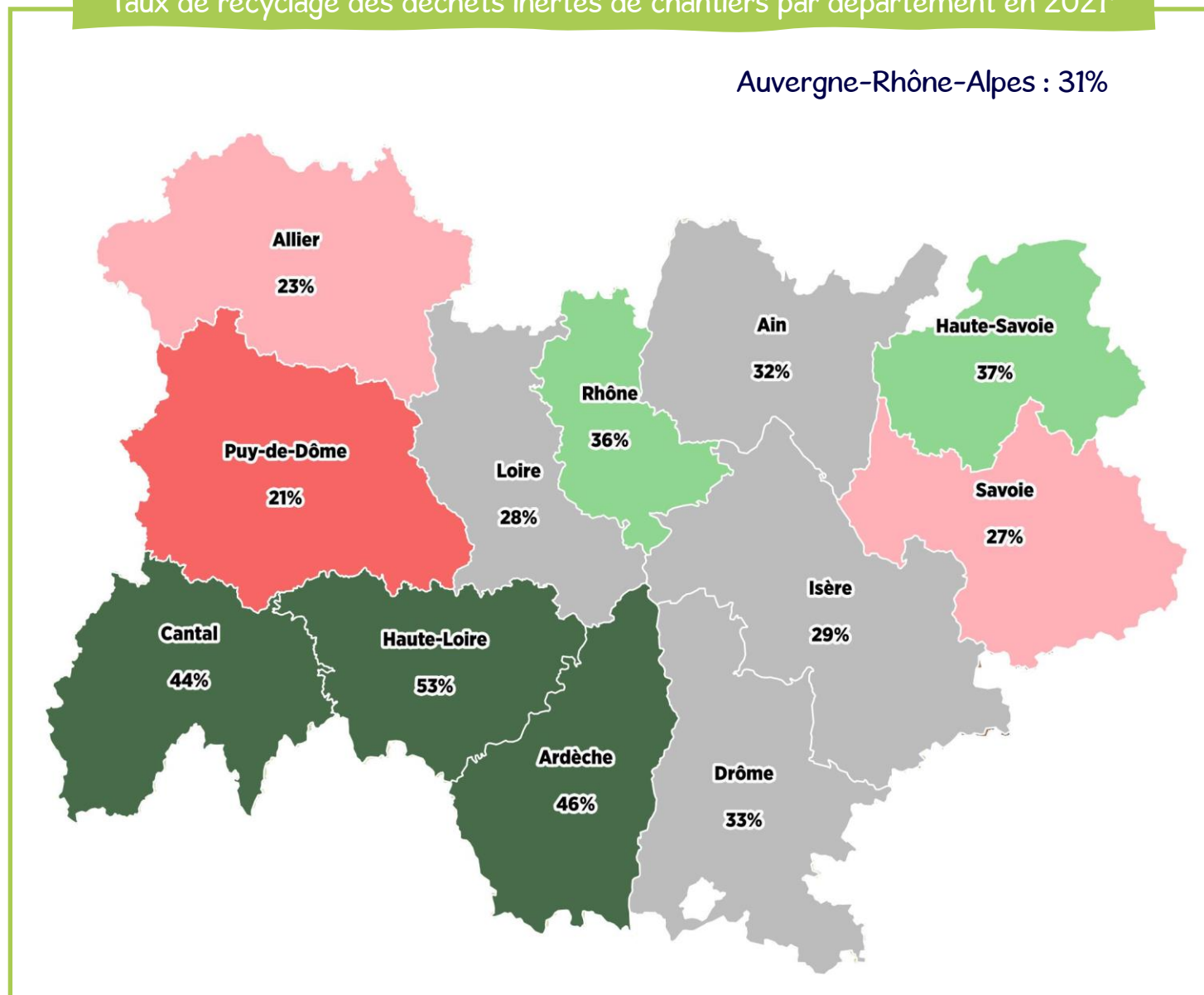
Pour en savoir plus :

*Retrouvez tout l'historique des taux de recyclage par département dans le suivi 2022 des filières de gestion des déchets de chantier :

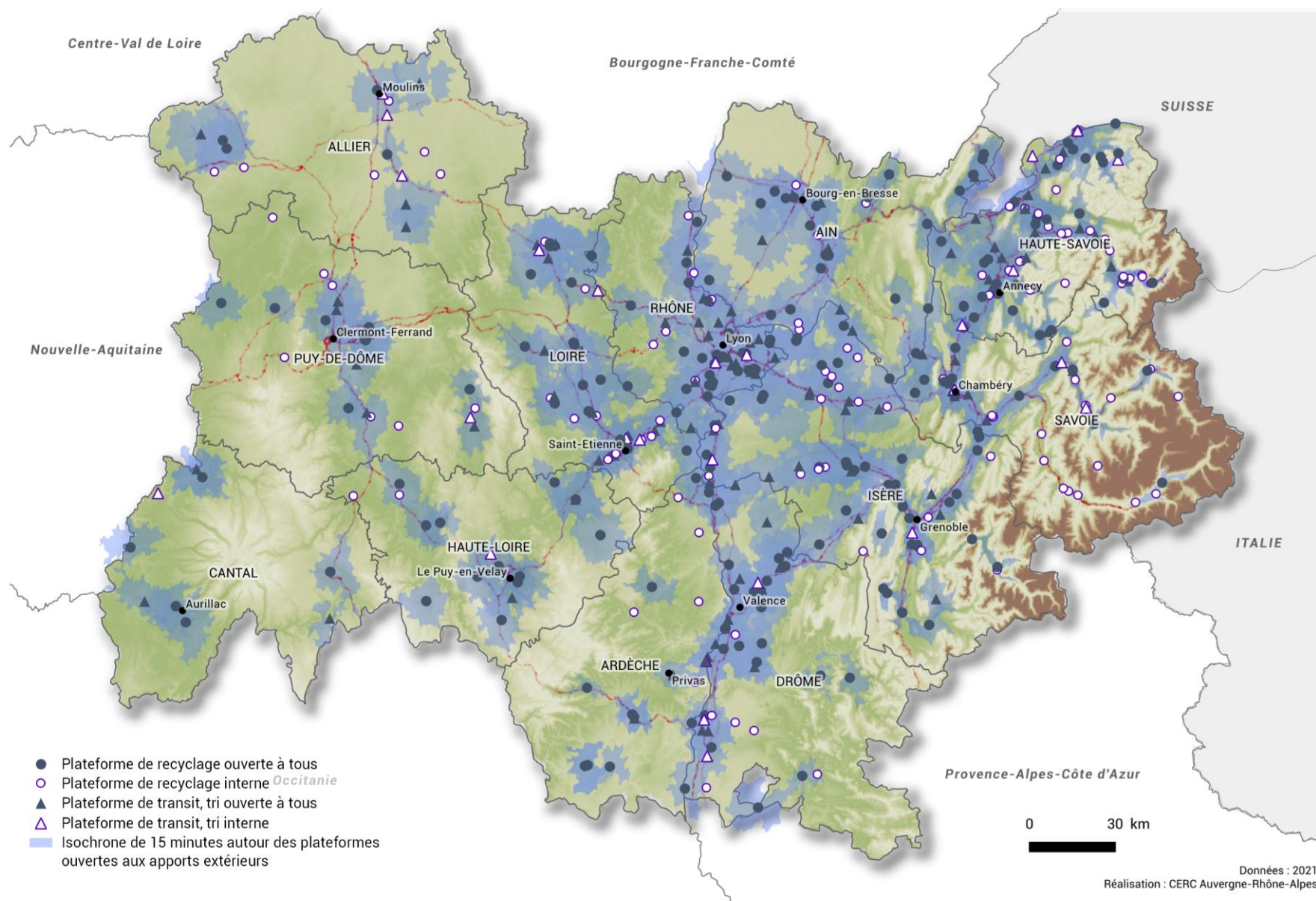
[Suivi 2022 des déchets de chantiers en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Source : Enquête CERC Auvergne-Rhône-Alpes 2022 sur données 2021

Taux de recyclage des déchets inertes de chantiers par département en 2021*



Plateformes de transit, tri et/ou recyclage recevant des déchets inertes*



Pour en savoir plus :

*données issues du [Suivi 2022 des déchets de chantiers en Auvergne-Rhône-Alpes](#)



➔ Une utilisation encore rare des matériaux d'occasion sur les chantiers de Bâtiment.

Dans un contexte de multiplication des initiatives en faveur du réemploi des déchets de chantiers, un zoom sur les pratiques des entreprises du Bâtiment a été réalisé en 2022.

La réutilisation des chutes de matériaux neufs est commune : plus d'une entreprise du Bâtiment sur deux la pratique.

Un tiers des entreprises réemploient également des matériaux déjà usagés, que ce soit sur le chantier même ou sur un autre site de l'entreprise. Cela concerne principalement des éléments en bois, en métal, des morceaux de gaines, de câbles, de tubes. En revanche, **l'utilisation ou l'achat de matériaux d'occasion demeure rare** : moins d'1 entreprise sur 10.

Par ailleurs, les entreprises du Bâtiment se montrent pour l'instant peu optimistes sur le développement du réemploi : seulement 1/3 estiment qu'il pourrait être davantage déployé sur leurs chantiers et ils ressentent peu d'incitation des maîtres d'ouvrage pour aller dans ce sens.

Pour en savoir plus :

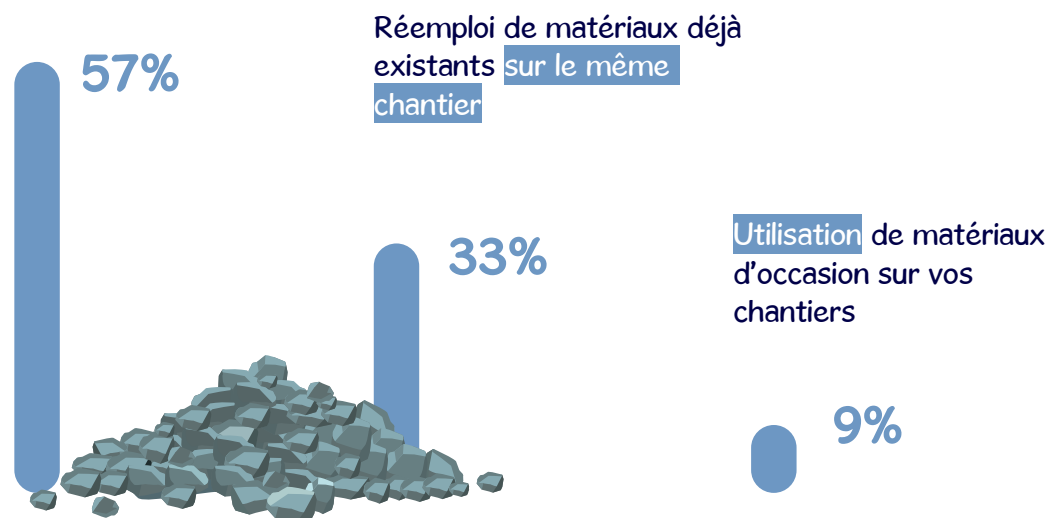
[Suivi 2022 des déchets de chantiers en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Source : Enquête CERC Auvergne-Rhône-Alpes 2022 sur données 2021



Pourcentage d'entreprises du Bâtiment pratiquant ces formes de réemploi

Réemploi de **chutes de matériaux neufs** produites sur vos chantiers :





PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Objectif 4.5 du SRADDET



➔ Un taux de rendement du réseau d'eau potable stable depuis 2018, toujours 22% de pertes d'eau.

Le SRADDET fixe aux acteurs du territoire de préserver la ressource en eau pour limiter les conflits d'usage et garantir le bon fonctionnement des écosystèmes.

Afin de faciliter la préservation et la gestion de la ressource en eau, des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) sont mis en place. En Auvergne-Rhône-Alpes, 26 PTGE ont d'ores et déjà été adoptés, 7 sont en cours et 2 n'ont pas encore démarré.

Ces PTGE ont pour objet de comparer les besoins des usages et la ressource disponible, puis de définir un plan d'actions multi-partenarial pour réduire les tensions sur la ressource en eau, dont l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable.

En 2020, **21,5% du volume d'eau potable introduite dans les réseaux ne parvient pas jusqu'à l'utilisateur**, un taux similaire aux deux dernières années.

L'objectif défini au niveau national est d'atteindre une performance de 85% d'ici 2030, ce qui nécessiterait en moyenne une augmentation de +0,7pt par an.

Par ailleurs, le taux de renouvellement annuel des réseaux d'eau potable est de 0,7% (très légèrement supérieur à la moyenne française). A ce rythme, il faudrait 140 ans* pour renouveler l'intégralité du réseau.

Pour en savoir plus :

Sources : réseau d'eau potable SISPEA 2020, PTGE DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

*Hypothèse d'un linéaire de réseaux constant



*Réinterprétation d'un objectif qualitatif : thématique suivie dans le SRADDET sans pour autant qu'un objectif quantitatif ait été défini. Objectif de 85% défini dans le décret 2012-97.

Taux de perte en eau potable :

21,5%

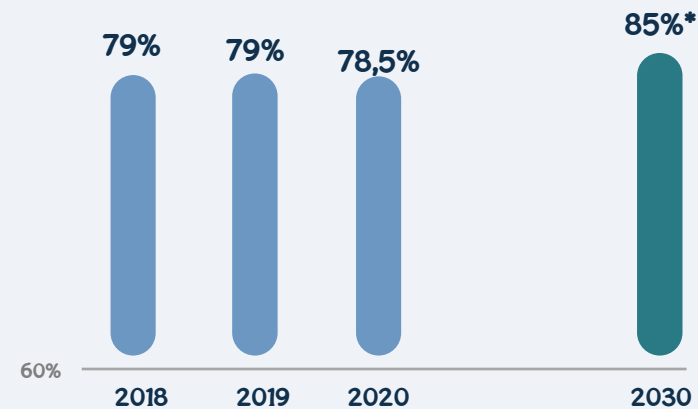
France :
19,1%

Taux de renouvellement annuel des réseaux d'eau potable :

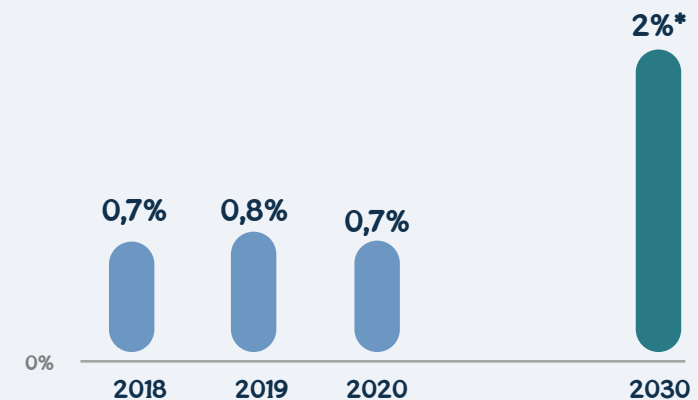
0,7%

France :
0,6%

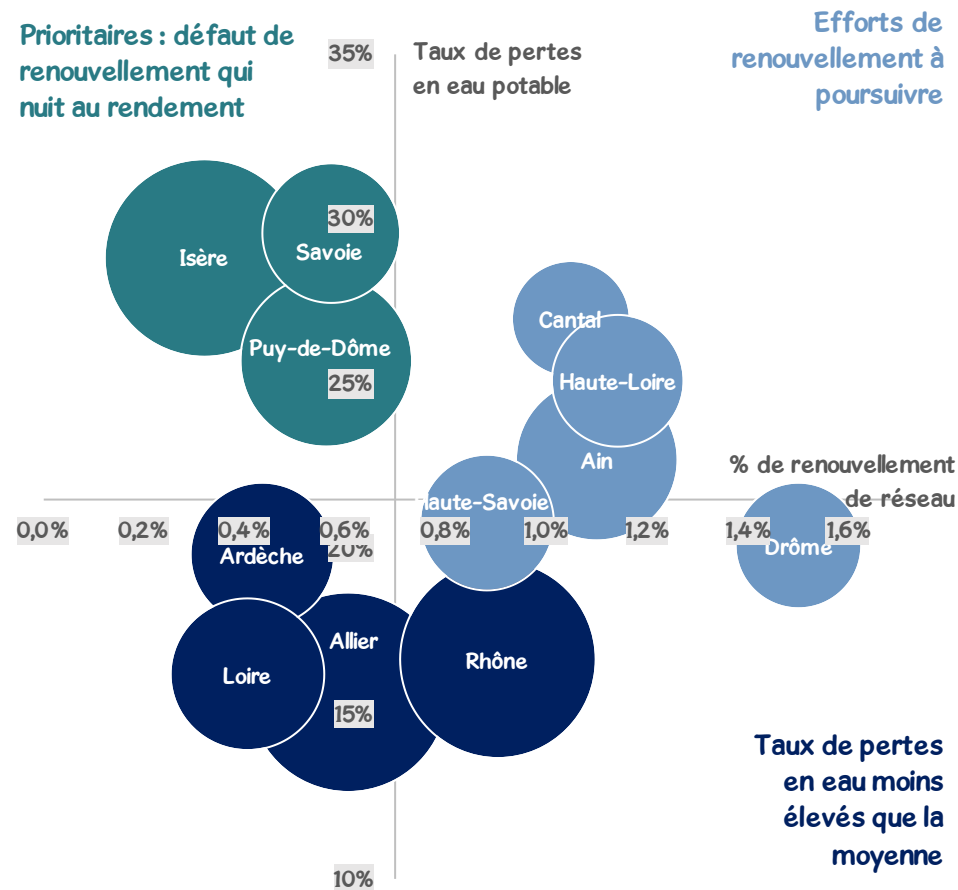
Taux de rendement du réseau d'eau potable



Taux de renouvellement du réseau d'eau potable



Taux de pertes en eau et taux de renouvellement des réseaux d'eau potable selon les départements



Les efforts de renouvellement continuent dans certains territoires : Ain, Haute-Loire, Haute-Savoie et Drôme. Ces deux derniers départements sont désormais au niveau ou légèrement en dessous de la moyenne régionale de pertes en eau potable. Les efforts doivent être maintenus pour accroître la performance du réseau d'eau potable.

Comme en 2018 et 2019, le déficit de renouvellement du réseau impacte le rendement de l'eau potable sur 3 départements : Savoie, Puy-de-Dôme et Isère. Le Cantal connaît cependant une amélioration, avec une accélération du rythme de renouvellement du réseau (0,7%/an à 1,1%).

Taille des bulles proportionnelle au linéaire d'eau potable

PRÉSERVER LES ESPACES ET LE BON FONCTIONNEMENT DES GRANDS COURS D'EAU DE LA RÉGION

Objectif 3.9 du SRADET

CONTRIBUER À L'ATTEINTE DU BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES LACS

Objectif 1.64 du SRADET



➔ Des efforts de mise en conformité des stations d'assainissement à poursuivre.

Toujours sur cette thématique de l'eau, le SRADDET définit également des objectifs liés à la préservation des espaces et du bon fonctionnement des cours d'eau ainsi que la contribution à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau. Ces objectifs nécessitent, entre autres, le maintien en état des stations de traitement d'eau et des réseaux d'assainissement, qui permettent d'améliorer la qualité des eaux usées rejetées dans le milieu naturel.

La région compte 4 235 stations de traitement des eaux usées en 2020, dont 23% datent d'il y a plus de 30 ans, un pourcentage qui augmente (+4 points versus 2019), soulignant le **fort enjeu de renouvellement des équipements dans les années à venir**. Par ailleurs, spécifiquement sur les 456 stations dont la capacité dépasse les 2000EH, 78% sont conformes* en 2020, un taux qui a bien progressé sur les dernières années.

Au-delà des stations, **le taux de renouvellement annuel moyen des réseaux d'assainissement s'établit à 0,4%** (= à la moyenne France). A ce rythme, il faudrait 230 ans** pour renouveler l'intégralité du réseau.

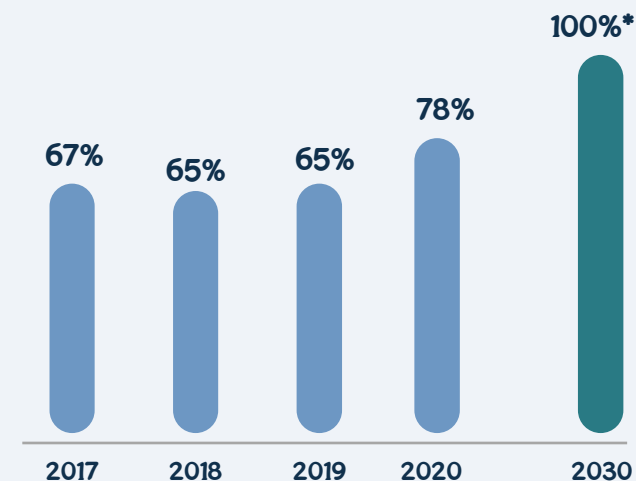
Pour en savoir plus :

Sources : Conformité des stations – ministère 2020, stations de traitement Sandre 2021, réseau d'assainissement collectif SISPEA 2020

* Taux de conformité des stations : % de STEU (Stations de Traitement des Eaux Usées) conformes en équipement, performance et collecte. Il est filtré sur les stations dont la capacité nominale est supérieure à 2000EH, les données étant moins fiables sur les plus petites stations (source : avant-propos base de données sur les Eaux Résiduaires Urbaines MTES - DEB)

**Hypothèse d'un linéaire de réseaux constant

Taux de conformité des stations d'assainissement (dont la capacité est >2000EH)



Taux de renouvellement annuel des réseaux d'assainissement :

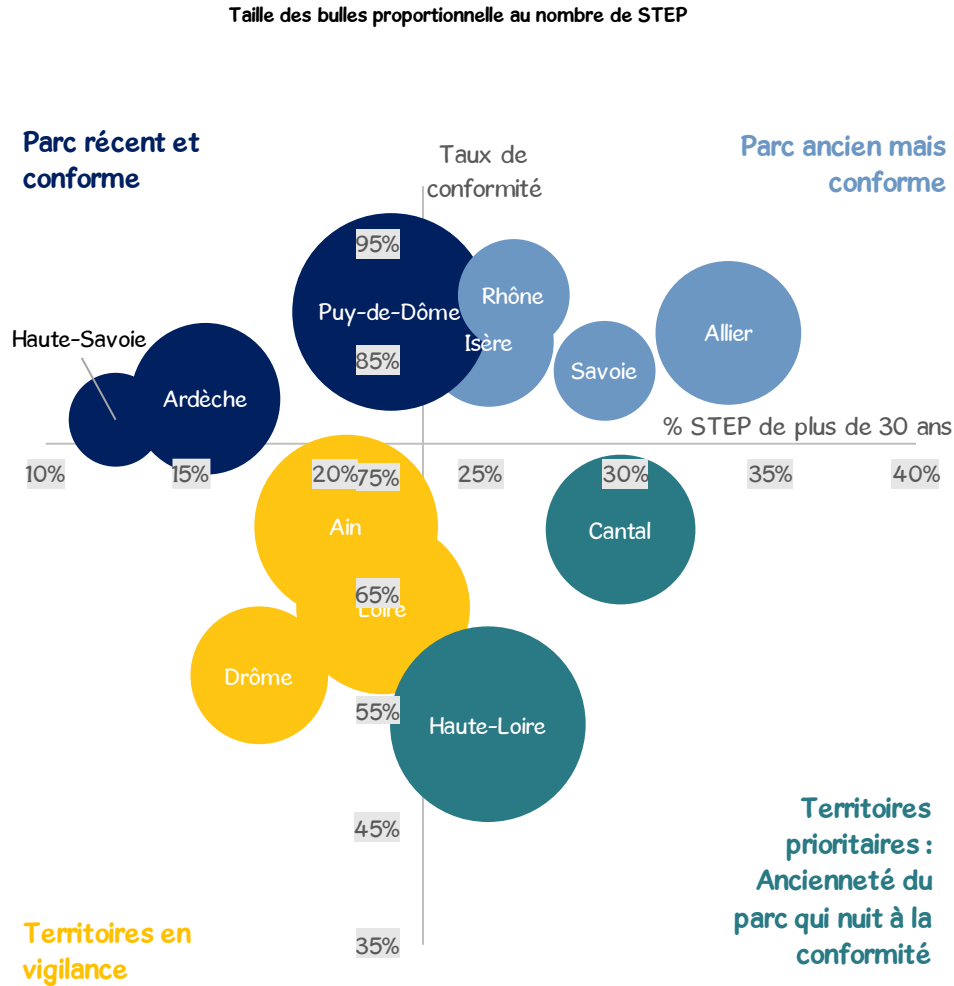


Taux de stations d'assainissement de plus de 30 ans :



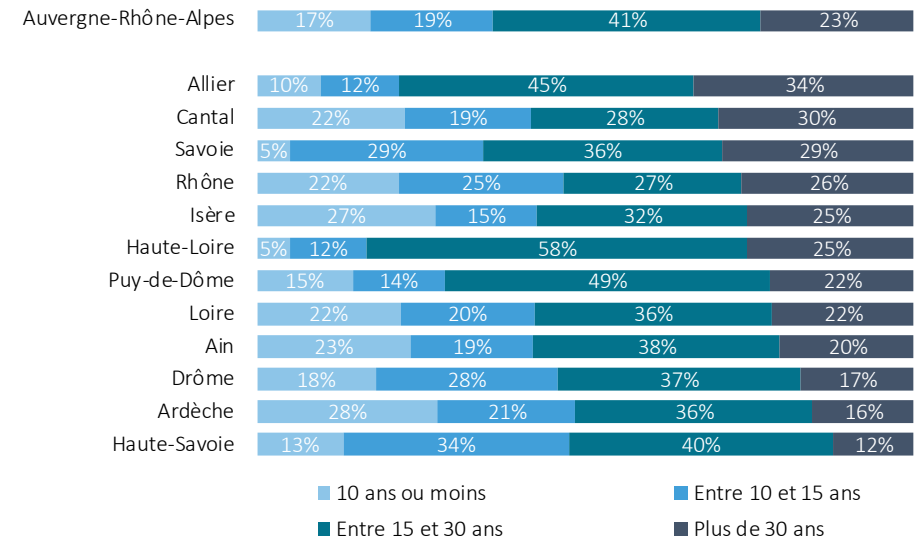
*Réinterprétation d'un objectif qualitatif : thématique suivie dans le SRADDET sans pour autant qu'un objectif quantitatif ait été défini.

Conformité et ancienneté des stations d'épuration selon les départements



Le taux de conformité des stations à plus grande capacité par département s'est amélioré entre 2019 et 2020 dans 7 départements sur 12 (Ain, Allier, Cantal, Isère, Loire, Savoie et surtout dans le Rhône), il est stable dans le Puy-de-Dôme et en Haute-Savoie, et est en léger retrait en Ardèche, Drôme et de façon plus marquée en Haute-Loire. Le Cantal et la Haute-Loire représentent désormais les territoires dont l'ancienneté du parc pénalise la conformité.

Répartition du parc de STEP selon l'ancienneté



➔ Une restauration des cours d'eau qui s'amplifie sur les bassins présents en région.

Le SRADDET, en lien avec les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), vise à favoriser la mise en œuvre d'actions de préservation ou de restauration des principaux cours d'eau régionaux afin de maintenir la qualité de la ressource en eau, préserver les habitats écologiques, garantir le libre écoulement de l'eau et prévenir des risques d'inondation. L'état écologique des cours d'eau est un indicateur de la qualité biologique et du bon fonctionnement des cours d'eau. Il est majoritairement bon dans les bassins présents en région mais s'avère davantage dégradé dans le bassin Loire-Bretagne (34% en état écologique mauvais ou médiocre) et dans une moindre mesure dans le bassin Rhône-Méditerranée-Corse (21%).

La restauration des cours d'eau a pour objet de retrouver :

- le bon fonctionnement des grands cours d'eau régionaux (fleuves et principaux affluents) et de leurs espaces de mobilité, ainsi que de leurs annexes ;
- la continuité écologique des rivières, c'est-à-dire la libre circulation des organismes vivants et des sédiments, ce qui nécessite des interventions sur les obstacles. Au niveau national, l'objectif de restaurer la continuité écologique de 50 000 km de cours d'eau d'ici 2030 a été défini (soit 13% du linéaire). En région, quelques 17 000 obstacles ont été recensés (16% du national).

Les efforts de travaux de restauration s'amplifient par grands bassins avec une nette hausse des investissements prévus par les agences de l'eau pour la restauration des cours d'eau au sens large sur 2019-2024 :

- Rhône-Méditerranée-Corse (+298% de montants d'investissements prévus sur 2019-2024 comparé à 2013-2018)
- Loire-Bretagne (+150%)
- Seul le bassin d'Adour-Garonne affiche un recul (-11%)

Pour en savoir plus :

[Baromètre des infrastructures de la transition écologique en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Sources : EnImmersion – Agence de l'eau, SANDRE



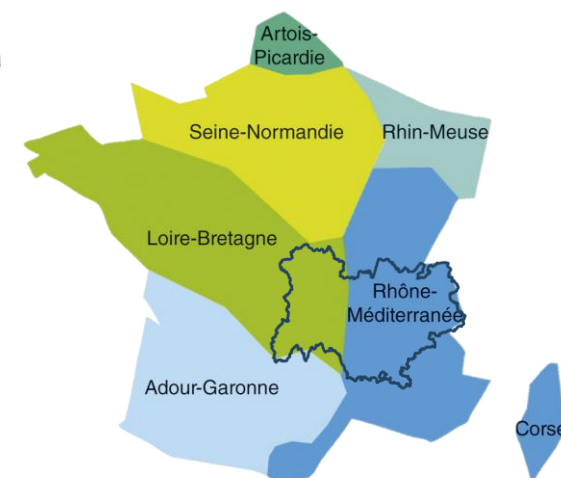
Nombre d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau :

17 164
en région

France :
108 048

Résultats par bassin	Etat écologique des masses d'eau de surface % mauvais ou médiocre	Investissement prévu sur 2019-2024 (en M€) et évolution vs 2013-2018
Bassin Loire-Bretagne	34%	150 M€ (+150%)
Bassin Rhône-Méditerranée- Corse	21%	370 M€ (+298%)
Bassin Adour-Garonne	10%	240 M€ (-11%)

Bassins hydrographiques en France :



➔ Une prévention du risque Inondation à développer.

En plus de concourir au maintien de la qualité de la ressource en eau et à préserver les habitats écologiques, l'objectif du SRADDET de garantir le libre écoulement des eaux vise également à prévenir les risques d'inondation. Ce dernier s'inscrit de façon plus générale dans l'objectif 4.3 d'accompagner les collectivités à mieux prévenir et à s'adapter aux risques naturels.

La région Auvergne-Rhône-Alpes est en effet particulièrement concernée, avec **58% de sa population qui réside dans une commune exposée à un risque important d'inondation**, notamment dans les départements du Rhône, de la Haute-Savoie et de la Loire.

Avec le réchauffement climatique, ce phénomène pourrait devenir plus fréquent et intense, et c'est pourquoi le SRADDET incite à :

- Traiter le risque « à la source », en limitant l'imperméabilisation des sols et en favorisant une gestion globale des ruissellements pour lutter contre les inondations,
- Déployer des techniques innovantes en matière de constructions adaptées au risque inondation,
- Planifier la construction des logements et des activités hors des zones à risques et préserver les zones naturelles d'expansion des crues.

Pour en savoir plus :

[Baromètre des infrastructures de la transition écologique en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Sources : Géorisques BRGM, Ministères (Base GASPAR-DDRM 2021)



58%

de la population résidant dans une commune exposée à des risques importants d'inondation



1,3

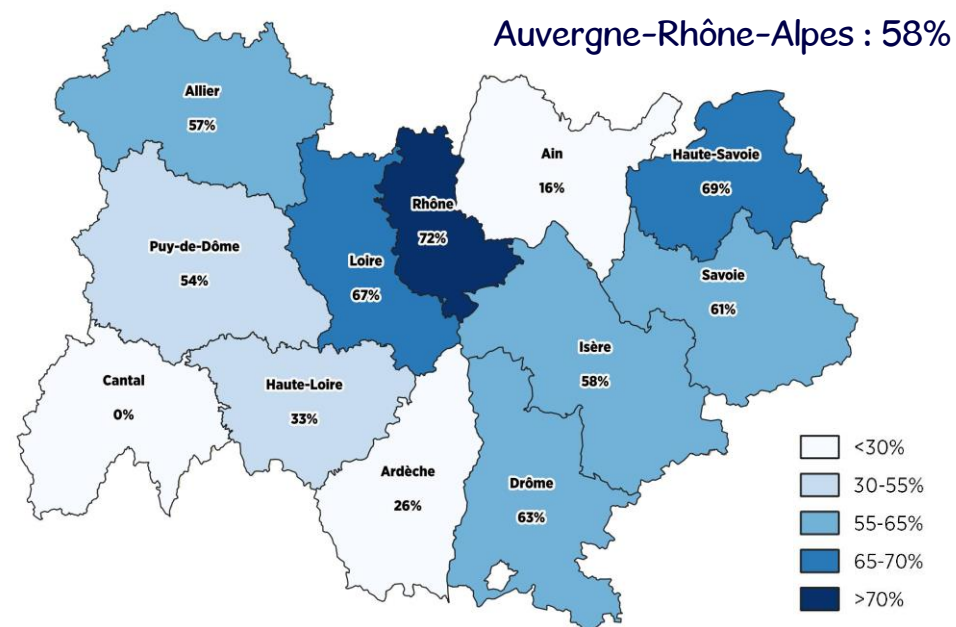
Millier de km d'ouvrages de protection (digues, barrages...)



4,9

Millions d'habitants

Pourcentage de la population résidant dans une commune à risques d'inondation importants par département :



COUVRIR 100% DU TERRITOIRE EN TRÈS HAUT DÉBIT

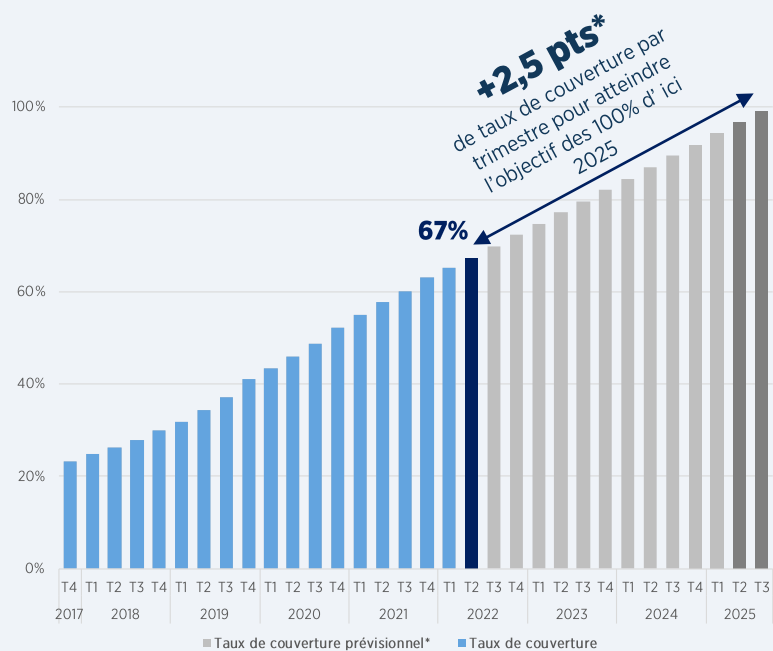
Objectif 2.1 du SRADET



➔ **Un objectif de 100% de couverture Très Haut Débit d'ici 2025 atteignable si le rythme de déploiement actuel se maintient.**

Le **taux de couverture du très haut débit est désormais de 67% au T2 2022 (+10 points sur un an)**. Si la dynamique constatée depuis 2017 se maintient (+2,5 pts par trimestre), l'objectif de couvrir 100% des locaux raccordables d'ici 2025 est atteignable. Le rythme trimestriel a cependant ralenti sur les deux premiers trimestres 2022 (+2,2 pts et +2,1 pts).

Taux de locaux raccordés au Très Haut Débit

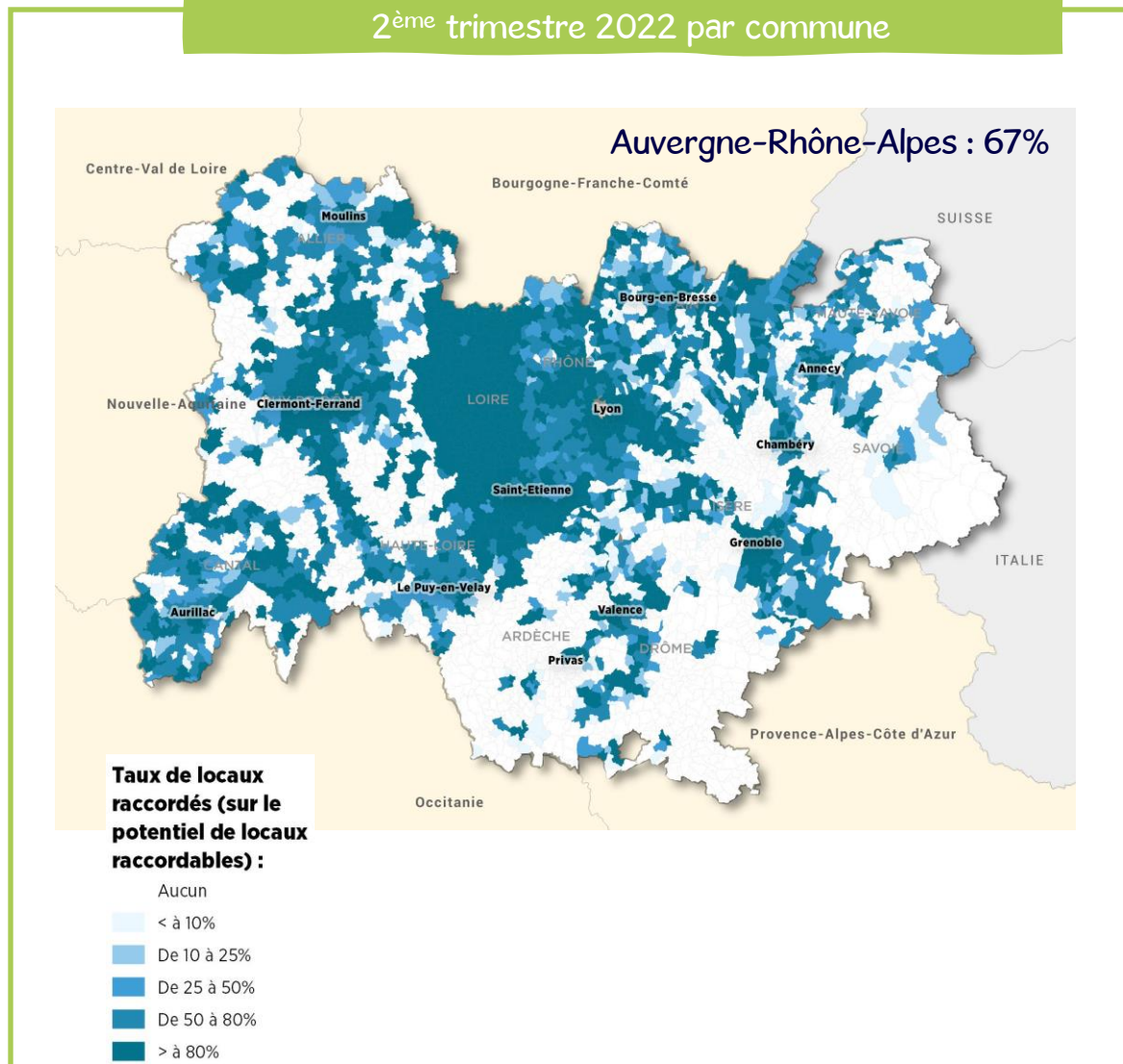


Pour en savoir plus :

*en prenant l'hypothèse que la progression trimestrielle moyenne du taux de couverture soit constante (+2,5 pts en moyenne depuis le T4 2017)

Source : ARCEP

Taux de locaux raccordés au réseau Très Haut Débit au 2^{ème} trimestre 2022 par commune

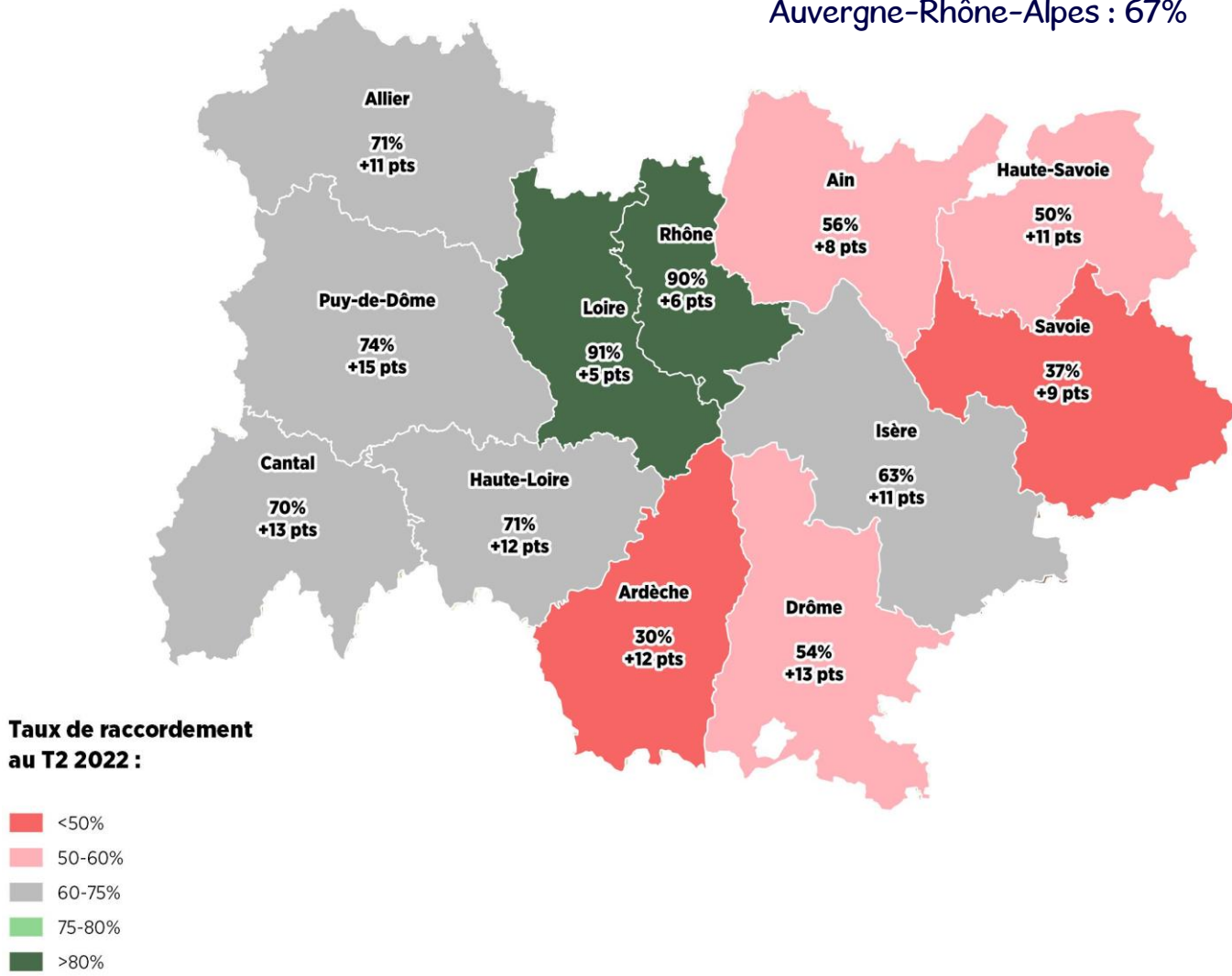


Taux de locaux raccordés au réseau Très Haut Débit au 2^{ème} trimestre 2022

Les départements de l'Ardèche, la Savoie, l'Ain, la Haute-Savoie et la Drôme demeurent en retard, avec un taux de couverture compris entre 30% et 56%.

L'objectif est bien d'avoir une couverture complète du territoire régional d'ici fin 2025. Au vu du rythme de déploiement observé, une accélération est nécessaire notamment dans les départements de l'Ardèche, la Drôme et la Savoie.

Auvergne-Rhône-Alpes : 67%



Taux de raccordement au T2 2022 :

- <50%
- 50-60%
- 60-75%
- 75-80%
- >80%

+X pts : évolution de la couverture entre le T2 2021 et le T2 2022

Source : ARCEP

POUR EN SAVOIR PLUS :

- # Réduire la consommation énergétique par la rénovation des bâtiments
 - ▶ [Bilan annuel 2021 Transition énergétique et bâtiment durable en Auvergne-Rhône-Alpes](#)
 - ▶ [Baromètre trimestriel Bâtiment Durable - décembre 2022](#)
 - ▶ [MonSuiviRénov', le suivi de la rénovation énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes et ses territoires](#)
 - ▶ [Bâtiments tertiaires en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

- # Faire de la résorption de la vacance locative une priorité
 - ▶ [La vacance structurelle dans le parc privé \(DREAL Auvergne-Rhône-Alpes\)](#)

- # Réduire les émissions de polluants et de GES par la mobilité décarbonée
 - ▶ [Baromètre des infrastructures de la transition écologique en Auvergne-Rhône-Alpes](#)
 - ▶ [Transition énergétique des véhicules de la filière Construction : l'essentiel sur l'adéquation entre l'offre et les usages](#)

- # Augmenter la production d'énergie renouvelable
 - ▶ [Baromètre des infrastructures de la transition écologique en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

- # Faire de la région un leader sur la prévention et la gestion des déchets de chantiers
 - ▶ [Suivi 2022 des déchets de chantiers en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

- # Préserver la ressource en eau
- # Préserver les espaces et le bon fonctionnement des grands cours d'eau de la région
 - ▶ [Baromètre des infrastructures de la transition écologique en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Ce document fait suite aux deux éditions précédentes 2020 et 2021 : [télécharger](#)

Crédits photos

Cette publication a été conçue et mise en page par la CERC Auvergne-Rhône-Alpes en utilisant des ressources de [Freepik.com](#)

& réalisée par la CERC Auvergne-Rhône-Alpes avec le concours

de ses Membres de Droit :



de ses Membres Adhérents :

AQC Lyon
AURA HLM
BTP Banque Lyon
CCI région Auvergne-Rhône-Alpes
CCI Savoie
CRPI Auvergne
DDT 01
DDT 03
DDT 07
DDT 15
DDT 26
DDT 38
DDT 42

DDT 43
DDT 63
DDT 69
DDT 73
DDT 74
Fédération du BTP 01
Fédération du BTP 03
Fédération du BTP 26/07
Fédération du BTP 38
Fédération du BTP 42
Fédération du BTP 43
Fédération du BTP 63
Fédération du BTP 69

Fédération du BTP 73
Fédération du BTP 74
Fédération des SCOP BTP Auvergne-Rhône-Alpes
FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes
Pôle Habitat FFB Auvergne-Rhône-Alpes
Métropole de Lyon
Conseil régional de l'Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes
Routes de France Auvergne-Rhône-Alpes
UNGE Rhône-Alpes
UNTEC Rhône-Alpes Auvergne

Pour plus d'informations sur la CERC Auvergne-Rhône-Alpes, retrouvez :

Le catalogue des savoir-faire 2022



CERC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Observatoire économique régional dédié à la Filière Construction : Bâtiment, Travaux Publics, Industrie des Matériaux

contact@cercara.fr | www.cercara.fr | www.cerc-actu.com